

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2014 B 05047

Numéro SIREN : 492 941 299

Nom ou dénomination : NOVASEP HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/019989

NOVASEP HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 38 584 889,14€

Siège social : 39 rue Saint Jean de Dieu – 69007 LYON

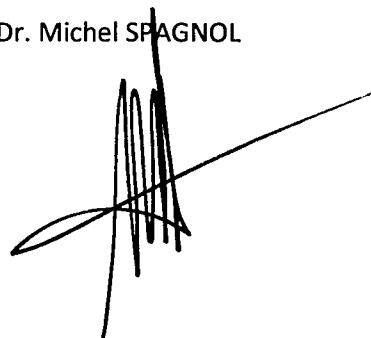
492 941 299 R.C.S. LYON

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

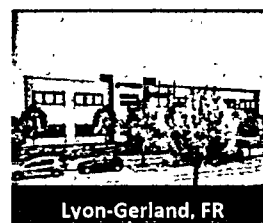
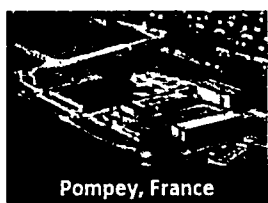
Certifiés conformes par le Président

Dr. Michel SPAGNOL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical, slightly wavy lines, with a long horizontal stroke extending to the right from the bottom of the signature.

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2020

Sites de Novasep



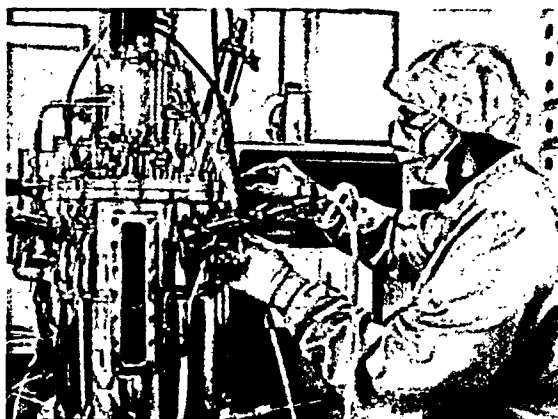
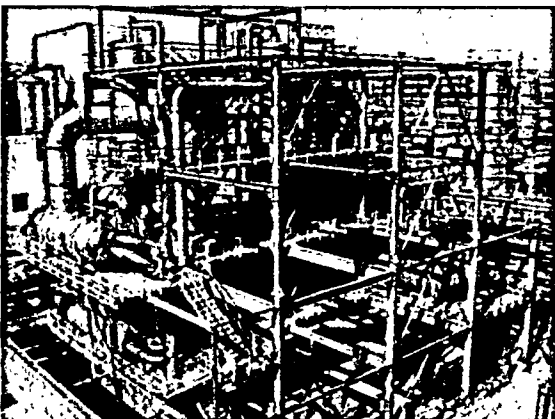


Table des matières

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE DE L'EXERCICE	8
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	9
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2020	10
NOTES ANNEXES.....	11
1 PRESENTATION DU GROUPE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	11
2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	15
3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	29
4 INFORMATION SECTORIELLE	30
5 ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	35
6 GOODWILL	37
7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors GOODWILL)	38
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39
9 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	40
10 STOCKS	41
11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	42
12 ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	43
13 AUTRES CREANCES	43
14 INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX CONTRATS LONG TERME	44
15 INSTRUMENTS FINANCIERS	44
16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	44
17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	45
18 DETTES FOURNISSEURS	45
19 AUTRES PASSIFS COURANTS	46
20 CAPITAUX PROPRES	46
21 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	48
22 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	49
23 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALAIRES	49
24 PASSIFS FINANCIERS	52
25 RISQUES EN MATIERE DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET	56
26 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	57
27 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION	60
28 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	60
29 ENGAGEMENTS DU GROUPE	61
30 PASSIF EVENTUEL	63
31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	64

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants			
Goodwill	6	40,401	55,630
Immobilisations incorporelles	7	5,986	10,734
Immobilisations corporelles	8	111,942	170,942
Actifs financiers non courants	9	10,125	9,550
Actifs d'impôts différés	26.6	10,166	3,960
Total Actifs non courants		178,620	250,816
Actifs courants			
Stocks	10	103,351	81,057
Créances clients et comptes rattachés	11	43,356	49,386
Actifs d'impôts courants	12	14,624	13,445
Autres créances et actifs courants	13	2,410	3,898
Actifs financiers courants	9	7,346	8,805
Dérivés de couverture	15	/	71
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	61,944	48,836
Total Actifs courants		233,031	205,498
TOTAL ACTIF DES ACTIVITES POURSUIVIES		411,651	456,314
TOTAL ACTIF DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	5	127,794	/
TOTAL ACTIF		539,445	456,314

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	20		
Capital social		8,584	8,584
Primes et réserves consolidées		91,087	91,437
Report à nouveau		(260,065)	(192,290)
Capitaux propres – Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		(160,395)	(92,269)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		/	/
Total Capitaux Propres		(160,395)	(92,269)
Actions de préférence	20	30,000	30,000
Total Capitaux Propres et actions de préférence		(130,395)	(62,269)
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et engagements envers les salariés	23	26,380	24,790
Emprunts et dettes financières – non courants	24	8,548	297,431
Passifs d'impôts différés	26.6	878	1,892
Total des passifs non courants		35,807	324,114
Passifs courants			
Provisions courantes	17	7,883	3,923
Emprunts et dettes financières – courants	24	293,017	47,566
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	55,532	54,797
Instruments financiers dérivés	15	69,860	226
Autres passifs courants	19	106,582	87,958
Total des passifs courants		532,874	194,469
TOTAL PASSIF DES ACTIVITES POURSUIVIES		438,286	456,314
TOTAL PASSIF DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	5	101,158	/
TOTAL PASSIF		539,445	456,314

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Notes	2020	2019
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	4	287,102	269,942
Coûts des matières, commissions sur vente et transport		(93,257)	(83,361)
MARGE BRUTE (CM 1)		193,845	186,581
% Produits des activités ordinaires		67,5%	69,1%
Coûts de personnel de production	26.1	(67,449)	(78,827)
Autres coûts de production		(43,021)	(41,950)
Dotation aux amortissements des équipements de production	26.2	(15,818)	(18,824)
MARGE INDUSTRIELLE (CM2)		67,556	46,980
% Produits des activités ordinaires		23,5%	17,4%
Frais commerciaux		(10,507)	(14,979)
Frais de recherche et développement		(4,502)	(9,816)
Frais généraux et administratifs		(20,947)	(25,406)
Autres produits et charges d'exploitation	26.3	(1,581)	7,673
Autres dotations aux amortissements	26.2	(1,799)	(3,178)
Résultat d'exploitation avant dépréciations et Pertes de valeur		28,220	1,273
% Produits des activités ordinaires		9,8%	0,5%
+ Amortissements		17,617	22,003
= EBITDA ajusté		45,837	23,276
% EBITDA / Produit des activités ordinaires		16,0%	8,6%
Dotation aux amortissements sur des immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprise	26.2	(91)	(91)
Produits et charges non récurrents (dont pertes de valeur)	26.4	(11,919)	(11,096)
Coûts de l'endettement financier net	26.5	(30,647)	(30,005)
Valorisation des BSA à leur juste valeur	21.2	(69,727)	/
Autres éléments du résultat financier	26.5	1,652	(286)
Autres	26.5	16	(55)
Impôts	26.6	8 073	(3,029)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(74,424)	(43,290)
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES	5	7,692	619
RESULTAT NET CONSOLIDE		(66,733)	(42,671)
* Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		(66,733)	(42,671)
* Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		/	/

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE DE L'EXERCICE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Notes	2020	2019
RESULTAT NET CONSOLIDE		(66,733)	(42,671)
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront pas recyclés en Compte de résultat			
Ecart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	23	(1,539)	(3,484)
Effet d'impôt sur les éléments qui ne seront pas recyclés	26.4	493	956
Sous-total		(1,046)	(2,528)
Eléments qui pourront être recyclés en Compte de résultat			
Ecart de conversion, nets d'impôts		(140)	29
Sous-total		(140)	29
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		(67,919)	(45,171)
* Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		(67,919)	(45,171)
* Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		/	/

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Notes	2020	2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		28,220	1,273
Ajustements pour réconcilier le résultat d'exploitation au flux net de trésorerie généré par l'activité			
Dotations nettes aux amortissements	26.2	17,617	22,003
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>		<i>45,837</i>	<i>23,276</i>
Autres produits et charges opérationnels non récurrents		(2,919)	(15,905)
Gain / perte sur cession d'immobilisations corporelles		143	3,719
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites		/	/
Impôts payés		(889)	(1,017)
Variations du Besoin en Fonds de Roulement	28.1	15,496	12,334
I. FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		57,668	22,407
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(17,750)	(17,532)
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		1,739	(2,408)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		172	36
II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(15,839)	(19,904)
Coûts de refinancement de la dette		(8)	(3,060)
Intérêts payés	28.3	(15,012)	(13,256)
Dividendes payés	20	(350)	(1,016)
Emission de dettes financières long terme, nette des coûts d'émission	28.5	-	38,334
Variation nette des crédits à long terme			(250)
Variation nette des crédits à court terme	28.2	(3,959)	(8,372)
Autres flux liés aux activités de financement (net)	28.4	(9,059)	(5,582)
III. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(28,388)	6,799
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES POURSUIVIES (I+II+III)		13,440	9,302
IV. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES CEDEES	5	7,927	1,659
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (I+II+III+IV)		(21,366)	(10,961)
Trésorerie à l'ouverture (nette des concours bancaires courants) des activités		48,836	37,722
Incidence des variations du cours des devises		(200)	154
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires courants) des activités poursuivies		61,944	48,836
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires courants) des activités cédées	5	8,058	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2020

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

2019	Capital Social	Primes D'émission Ou d'apport	Réserve liée Au paiement Sur base D'actions	Ecarts de conversion	Report à nouveau	Capitaux propres - Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	Capitaux propres - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 1^{er} janvier 2019	8,584	92,453	600	1,597	(148,695)	(45,461)	0	(45,461)
Résultat consolidé de l'exercice					(42,671)	(42,671)		(42,671)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres				29	(2,528)	(2,499)		(2,499)
Résultat global de l'exercice				29	(45,199)	(45,171)		(45,171)
Autres éléments					(621)	(621)		(621)
Dividendes		(1,016)				(1,016)		(1,016)
Bons de souscription d'actions								
Solde au 31 décembre 2019	8,584	91,437	600	1,626	(194,515)	(92,268)		(92,268)
Résultat consolidé de l'exercice					(66,733)	(66,733)		(66,733)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres				(140)	(1,186)	(1,326)		(1,326)
Résultat global de l'exercice				(140)	(67,919)	(68,059)		(68,059)
Dividendes		(350)				(350)		(350)
Autres mouvements					282	282		282
Solde au 31 décembre 2020	8,584	91,087	600	1,486	(262,152)	(160,395)		(160,395)

NOTES ANNEXES

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1 PRESENTATION DU GROUPE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Présentation du Groupe

Novasep Holding (« le Groupe ») est une société par actions simplifiée de droit français domiciliée à Lyon (69), en France. Les états financiers consolidés de **Novasep Holding SAS** pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

2017 a été une année de transition au cours de laquelle Novasep a terminé son premier cycle stratégique « Back to Basics », de 2012 à 2017, et poursuivi la mise en œuvre de sa deuxième phase : « Rise-2 ».

Pour ce faire, Novasep a organisé ses activités autour de deux Business Units (organisés autour de quatre secteurs d'activité opérationnels (hors Corporate)).

Le Groupe offre aux industries des sciences de la vie du monde entier un riche portefeuille de technologies et de savoir-faire pour l'externalisation de la production de molécules et biomolécules synthétiques et à travers ses différents secteurs d'activités autour de deux Business Units :

- Manufacturing Solutions
- Process Solutions

Manufacturing Solutions offre des services de développement de procédés et de production de principes actifs pour les industries pharmaceutiques et chimiques. Manufacturing Solutions comprend deux secteurs d'activité :

- Synthesis qui concentre les services pour la production de "petites" molécules à partir de réactions chimiques de synthèse, et,
- Biopharma qui offre des services pour la production de "grosses" molécules à partir de procédés biochimiques.

Process Solutions dispose de deux secteurs d'activité :

- Biotechnologie industrielle qui se nomme désormais *Process Solutions Industrial*. Il offre des services d'ingénierie de procédés pour l'industrie agroalimentaire,
- Equipement qui se nomme désormais *Process Solutions Equipment*. Il offre une gamme d'équipements de purification pour l'industrie pharmaceutique.

Cette organisation en deux Business Units vise à soutenir la croissance de Novasep, en développant des synergies au sein de chacun de ses deux unités d'affaires, tout en apportant des bénéfices tant commerciaux que financiers qui se complètent au travers de la combinaison des offres de services respectives.

Des opérations ont impacté des business units sur les exercices 2020 et 2021 – cf. note 1.2.2. En effet, les marchés de la vie devraient poursuivre leur forte croissance en 2021, générant une forte activité sur l'ensemble de nos sites industriels, en particulier dans le domaine de la thérapie génique.

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de définir notre nouvelle stratégie en s'appuyant sur les piliers fondamentaux de l'activité du Groupe afin de soutenir la croissance du chiffre d'affaires.

Ces quatre piliers fondamentaux sont :

- le développement de ses marchés traditionnels dans toutes leurs dimensions,
- l'innovation avec l'augmentation de son portefeuille de technologies,
- l'intégration d'une gamme complète de services sur chaque marché,
- l'appui des meilleurs talents pour construire son développement.

1.2 Evénements significatifs

1.2.1 Événements opérationnels

- Transfert du siège social de **Novasep Holding SAS** et **Groupe Novasep SAS** au 39 rue Saint Jean de Dieu après l'autorisation du Conseil de Surveillance en date du 27 février 2020.
- **Création de 2 nouvelles sociétés le 5 juin 2020 qui se nomment NOVA 3 SAS et NOVA 4 SAS** (cf. note 1 2.4.1).
- **Signature du contrat avec AstraZeneca AB relatif au vaccin COVID-19 :**

La société **Henogen S.A.**, société belge filiale de la société **Groupe Novasep SAS**, a conclu un contrat en date du 14 juin 2020 et du 17 septembre 2020 avec la société AstraZeneca AB ayant eu un fort impact sur l'activité de la société : recrutement de plus de cent-vingt nouveaux collaborateurs et création de quatre nouvelles lignes de production en un temps record.

- **Dépréciation de l'activité ADC de la Société Séripharm SAS :**

L'insuffisance du marché anticorps monoclonaux conjugués (ADC) a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation des immobilisations rattachées à cette activité (bâtiment et installations industrielles) à hauteur net de 6,3 millions d'euros. La perte de valeur a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice dans la catégorie « produits et charges non récurrents ». Le Groupe n'abandonne pas l'activité ADC.

- **Ralentissement du projet de recherche Mabs :**

Le Groupe a investi dans une unité de production d'anticorps monoclonaux thérapeutiques depuis plusieurs années via **Novasep Process SAS**. A ce jour, du retard a été accumulé par rapport aux prévisions initiales, le projet n'est cependant pas arrêté. Les coûts de R&D capitalisés ont été dépréciés sur l'exercice au 31 décembre 2020 à hauteur de leur valeur nette à date, soit 2,1 millions d'euros. La perte de valeur a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice dans la catégorie « produits et charges non récurrents ».

1.2.2 Evénements stratégiques

- **Henogen S.A. – Convention d'achat de titres sous conditions suspensives avec Thermo Fischer Scientific (Business Unit Manufacturing Solution) :**

La société Thermo Fischer Scientific Inc. et la société **Groupe Novasep SAS** ont conclu en date du 16 décembre 2020 une convention portant sur l'acquisition de la totalité des titres de la société **Henogen S.A.** sous conditions suspensives.

- **Activité « Equipment Solutions » – Promesse d'achat de Sartorius Stedim Biotech (Business Unit Process Solution) :**

La société Sartorius Stedim Biotech SA a fait une offre d'achat en date du 17 décembre 2020 portant sur l'acquisition de la totalité de l'activité « Equipment Solutions » du groupe.

1.2.3 Impact du virus COVID-19

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, est survenue la crise sanitaire évolutive de la COVID-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement ont été mises en place. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est ainsi difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

Des risques subsistent compte tenu de l'évolution et de l'incertitude de la situation, et le Groupe continue à surveiller de près l'impact de l'épidémie du COVID-19 et afin de prendre des mesures d'atténuation nécessaire.

Le groupe fait partie, pour ses entités françaises, des secteurs considérés comme vitaux par le gouvernement, et l'ensemble de ses sites, en France comme à l'international, continue à fonctionner. La Société a fait preuve d'une grande réactivité pour assurer la protection des collaborateurs (télétravail et nombreuses mesures terrain) et assurer la continuité des opérations.

Globalement, l'activité du Groupe a été peu impactée en dehors des éléments mentionnés en note 1.2.1.

1.3 Evénements post-clôture

1.3.1 Evénements stratégiques

- **Henogen S.A. - Cession des titres par Groupe Novasep SAS :**

A la levée des conditions suspensives de la convention portant sur l'acquisition de 100% des titres de la société **Henogen S.A.**, la société **Groupe Novasep SAS** a cédé 100% des titres de la société **Henogen S.A** en date du 15 janvier 2021.

Un contrat de prestation de services de transition (Transitional Service Agreement) a été conclu entre la société **Groupe Novasep SAS** et la société **Henogen S.A.** couvrant une période initiale de 6 mois.

L'activité est poursuivie par la société **Henogen S.A.** et son nouvel actionnaire Thermo Fischer Scientific Inc. qui assurent la poursuite des contrats en cours. A ce titre, la société Thermo Fischer Scientific Inc. a pris l'engagement de se substituer à la Société pour l'ensemble des garanties mères accordées dans le cadre des contrats conclus avec la société AstraZeneca AB.

- **« Equipment Solutions » - Cession de l'activité à Sartorius :**

En date du 2 mars 2021, une convention relative à la cession de l'activité **Equipment Solutions** a été conclue entre Sartorius et Novasep process SAS.

Cette convention comprend la cession de 100% des titres de la société **Novasep Equipment Solutions SAS** et de l'activité **Equipment Solutions** en Chine et aux Etats Unis.

La cession interviendra à la levée des conditions suspensives relatives à la réalisation de l'apport partiel d'actifs de l'activité « **Equipment Solutions** » dans la société **Novasep Equipment Solutions SAS** et à l'accord des autorités réglementaires.

- **« Process Solutions » et « Equipment Solutions » - Apport partiel d'actifs :**

En date du 15 janvier 2021 a été lancée une information et consultation du Comité Social et Economique Central de la Société **Novasep Process SAS** en vue de la filialisation des activités de « **Process Solutions** » de Saint Maurice de Beynost et de « **Equipment Solutions** » située à Pompey. Le 15 février 2021, le Comité Social et Economique Central a rendu une décision finalisant le processus d'information consultation des instances représentatives du personnel.

La société **NOVA 3 SAS**, constituée en date du 5 juin 2020, a fait l'objet d'un changement de dénomination, de siège social et d'une mise en activité en date du 22 février 2021. **NOVA 3 SAS** est ainsi dénommée **Novasep Equipment Solutions SAS**.

La société **NOVA 4 SAS**, constituée en date du 5 juin 2020, fera l'objet d'un changement de dénomination, de siège social et d'une mise en activité au cours du second semestre 2021. **NOVA 4 SAS** sera ainsi dénommée **Novasep Process Solutions SAS**.

La société **Groupe Novasep SAS** a cédé en date du 17 mars 2021 la totalité des titres de la société **Novasep Process Solutions SAS** et en date du 26 mars 2021 les titres de la société **NOVA 4 SAS**, à la société **Novasep Process SAS**, société apporteuse des activités précitées.

Les projets de traités d'apport partiel d'actifs sont en cours de signature et les formalités relatives au délai d'opposition des créanciers sont en cours. Sous réserve de l'absence d'opposition et des décisions d'augmentation de capital suite aux apports, il est envisagé que les apports partiels d'actifs soient effectifs en date du 1er mai 2021.

1.3.2 Financement et liquidité

Dans le cadre d'une stratégie de désendettement global du groupe, il est envisagé de procéder :

- Au remboursement des Obligations A et B.
- Au remboursement de la dette émise en 2016 (obligations) et qui a fait l'objet d'une extension de maturité en date du 15 février 2019 (extension jusqu'en 2022).

En date du 15 janvier 2021, la Société a notifié aux titulaires des Obligations Omega, conformément aux dispositions des termes et conditions de ces dernières, vouloir procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations Omega émises par la Société avant la date d'échéance prévue. Le remboursement a été réalisé en date du 29 janvier 2021 auprès de l'ensemble des titulaires d'Obligations Omega A et B. Par conséquent, la dette au bilan est classifiée en courant au 31 décembre 2020. Le montant du remboursement se composait du nominal de 44,650 mUSD et de ses intérêts dus au moment du remboursement.

Dans le cadre d'une stratégie de désendettement global du groupe, il est envisagé de procéder au remboursement de la dette émise en 2016 (les « Obligations ») et qui a fait l'objet d'une extension de maturité en date du 15 février 2019.

A ce titre, conformément à la décision du Conseil de Surveillance en date du 18 mars 2021, une consultation écrite des associés devant se clôturer le 1er avril 2021 propose de procéder aux opérations suivantes :

- Offre de rachat de la dette émise en 2016 (2021 Notes Offer) pour un montant égal aux Montants Séniors (tel que ce terme est défini dans les termes et conditions des Obligations), en numéraire, et pour la partie correspondant aux Montants Juniors (tel que ce terme est défini dans les termes et conditions des Obligations), par l'attribution de nouvelles obligations subordonnées ;
- Notification du remboursement optionnel de la dette émise en 2016 pour la partie senior conformément aux dispositions des termes et conditions de la dette émise en 2016 (article 5(c) et 15) (Notice of Optional Redemption) pour l'ensemble des titulaires qui n'auraient pas souscrit à l'offre de rachat indiquée ci-avant ;
- Sous réserve de la levée des conditions prévues dans les termes et conditions de la dette émise en 2016 et des termes et conditions des nouvelles obligations, et notamment du paiement du montant de blocage par le rachat des actions de préférence « B » et le versement d'une distribution exceptionnelle (voir rapport spécial), remboursement de la totalité de la Montant Junior.

Par conséquent, la dette émise en 2016 est classée en dette financière courante au 31 décembre 2020.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe Novasep ont été préparés en conformité avec les normes comptables IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

L'exercice du Groupe a une durée de 12 mois close au 31 décembre 2020.

Le principe de la continuité d'exploitation a été retenu pour la présentation des comptes consolidés annuels de la société.

2.2 Adoption de nouvelles normes et amendements aux normes

2.2.1 Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1er janvier 2020

- Interprétation et amendement d'IFRS 16 « Contrats de location » :

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1er janvier 2019. Les principes comptables appliqués depuis 2019, les informations requises sur les dettes locatives et les droits d'utilisation sont décrits en note 2.3.10.

Le 28 mai 2020, le Board de l'IASB a publié un amendement de la norme IFRS 16 sur les allègements de loyers dans le contexte de la crise du Covid-19, entrant en vigueur le 1er juin 2020. L'effet de cet amendement, qui donne aux locataires la possibilité de comptabiliser les allègements de loyer éligibles liés à la pandémie comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location, n'est pas significatif pour le Groupe.

- Amendement d'IFRS 3 « Définition d'une activité » :

La définition d'une activité a été clarifiée par cet amendement et vise à aider les préparateurs de comptes à déterminer si une acquisition doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Cet amendement s'applique à l'ensemble des acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2020. Cet amendement n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 et le Groupe tiendra compte de ces nouvelles dispositions lors de ses prochaines acquisitions.

- Amendements d'IAS 1 et IAS 8 « Matérialité » :

Les amendements d'IAS 1 et IAS 8, applicables depuis le 1er janvier 2020, améliorent la définition de la matérialité afin de déterminer si une information doit être fournie dans les états financiers, ou si la façon dont elle est communiquée aboutit au même effet que si elle n'avait pas été communiquée. Le Groupe considère que le jugement appliqué dans le choix des informations fournies dans ses annexes aux comptes consolidés répond aux dispositions des amendements publiés par l'IASB.

2.2.2 Principaux textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2020 et non appliqués par anticipation

- Amendement IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » :

Les amendements de la norme clarifient les exigences actuelles de la norme IAS 1 sur le classement des passifs au bilan des entités. Ces amendements ne devraient pas avoir d'effet significatif dans l'état de la situation financière du Groupe. Cependant, la mise en œuvre de ces amendements pourrait conduire à reclasser certains passifs de courants à non courants, et inversement. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1er janvier 2023.

- Amendement IAS 16 « Produits générés avant l'utilisation prévue d'une immobilisation » :

L'amendement précise qu'une entité n'est pas autorisée à comptabiliser les revenus de la vente d'éléments manufacturés en diminution du coût de l'immobilisation pendant la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Ces produits de la vente sont à comptabiliser au compte de résultat. L'amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

- Amendement IAS 37 : Contrat déficitaire – Coûts d'exécution du contrat :

Les précisions apportées par l'amendement concernent les coûts marginaux d'exécution d'un contrat onéreux à prendre en compte dans la provision, à savoir les coûts de main-d'œuvre directe et des matières ainsi que l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat comme par exemple la charge d'amortissement relative à une immobilisation utilisée pour l'exécution du contrat. L'amendement est applicable à compter du 1er janvier 2022.

- Amendement IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme IBOR phase 2 :

Les amendements de normes pour cette phase 2 apportent notamment des expédients pratiques quant à la modification d'instruments financiers ou de contrats de location. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

2.3 Méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

2.3.1 Base d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2020

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'Euro. Tous les états financiers présentés sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

2.3.2 Présentation des états financiers

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant ;
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant ;
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant ;
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passifs non courants ;
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants ;
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.3.3 Changement dans la présentation des états financiers

Aucun changement de présentation n'a été pratiqué dans les états financiers par rapport à l'exercice précédent (hors IFRS 5).

2.3.4 Recours à des estimations

Pour établir ses états financiers, le Groupe doit procéder à des estimations et formuler des hypothèses sur la valeur des actifs et des passifs, les éléments de produits et de charges et les informations données dans les notes aux états financiers.

La direction a établi ces estimations et hypothèses sur la base de son expérience passée et d'autres facteurs jugés raisonnables.

Les principales zones d'estimations concernent : les engagements envers les salariés, les impôts différés, les provisions, la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme, les données prévisionnelles retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (incluant les écarts d'acquisition et les actifs immobilisés affectés) et la valorisation de la juste valeur des bons de souscriptions d'actions.

2.3.5 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité dispose :

- Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont comptabilisées en participations dans des entreprises associées et sont consolidées par mise en équivalence.

Les titres de sociétés qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en actifs financiers non courants. Les participations non consolidées sont comptabilisées selon leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de perte de valeur. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les intérêts minoritaires, appelés « Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » dans les états financiers consolidés, sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous clôturés au 31 décembre de chaque exercice. Lorsque les méthodes comptables appliquées par des filiales et entreprises associées ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe tels que décrits dans la Note 2.

Toutes les transactions et soldes intragroupes significatifs sont éliminés.

2.3.6 Regroupements d'entreprises

En application de la norme IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorés des coûts directement imputables au regroupement.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais relatifs à l'acquisition) et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe des actifs nets de la filiale acquise, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Les goodwill peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur sont enregistrés en résultat.

2.3.7 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être vendus et activités arrêtées ou en cours de cession (IFRS 5)

2.3.8.1 Actifs non courants destinés à être vendus

Les actifs non courants (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable à court terme (12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) classés comme « détenus en vue de la vente » sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute réduction de valeur des actifs (ou du groupe d'actifs destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée en résultat.

2.3.8.2 Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. L'activité arrêtée ou en cours de cession est clairement distinguée du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières et représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou est une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.

Le résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

2.3.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

À la passation d'un contrat avec un client, le Groupe apprécie les biens ou services promis dans le contrat et identifie les différentes obligations de prestation. En fonction de la nature de chaque obligation de prestation, l'entité comptabilise le chiffre d'affaire lorsqu'elle a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis (c'est-à-dire en transférant un actif). Un actif est transféré lorsque le client en a obtenu (ou à mesure qu'il en obtient) le contrôle.

Le Groupe réalise des revenus principalement à partir de :

- La production et la vente de produits (molécules pour les industries pharmaceutiques et chimiques).
- La vente d'équipements : le Groupe conçoit, construit et installe des équipements de chromatographie pour ses clients.
- La prestation de services, incluant le cas échéant, des contrats de constructions : il s'agit principalement de services de développement et de solutions de fabrication pour l'industrie pharmaceutique et biopharmaceutique.

2.3.9.1 Ventes de produits

Les produits sont constatés lorsque le client obtient le contrôle des marchandises. Le client obtient le contrôle des marchandises généralement lorsque les marchandises sont livrées et ont été acceptées dans ses locaux ou produits (selon les conditions contractuelles).

2.3.9.2 Ventes d'équipements

Le Groupe a déterminé que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours lors de la conception et de la fabrication des équipements. En effet, dans le cadre de ces contrats, les équipements sont fabriqués selon les spécifications du client et, en cas de résiliation, le Groupe aurait droit au remboursement des coûts encourus, y compris une marge raisonnable. Le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement dans le temps, c'est-à-dire avant que l'équipement ne soit livré chez le client. Le degré d'avancement de la prestation est mesuré selon la méthode des coûts : les produits sont comptabilisés sur la base des coûts déjà investis par l'entité par rapport au total des coûts que l'entité s'attend à utiliser ou consentir pour remplir entièrement son obligation de prestation.

2.3.9.3 Prestation de services incluant, le cas échéant, des contrats de construction

Selon les dispositions de la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement dans le temps. Le degré d'avancement de la prestation est également mesuré selon la méthode des coûts telle que décrite au 2.3.3.2 ci-dessus.

Selon les dispositions de la norme IFRS 15, le total des coûts de prestation déjà encourus sur les contrats, additionné des profits/pertes enregistré(e)s sur chaque contrat, est comparé aux facturations intermédiaires à la date de clôture. Lorsque ces coûts additionnés des profits/pertes sont supérieurs aux facturations intermédiaires, le solde net est inclus dans les créances clients et comptes rattachés. Dans le cas contraire, le solde net est enregistré dans les autres passifs courants. Les avances facturées relatives aux prestations futures ne sont pas prises en compte dans le calcul ci-dessus, mais sont incluses dans les autres passifs courants.

2.3.10 Contrats de location

- Les contrats de locations sont traités selon les dispositions de la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019.
- Selon la norme IFRS 16, applicable à compter du 1er janvier 2019, un contrat est, ou contient un contrat de location, s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour un certain temps, moyennant une contrepartie.
- Les accords identifiés qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, sont qualifiés de contrats de location au regard des dispositions de la norme IFRS 16.

Comptabilisation d'un contrat de location en tant que preneur selon IFRS 16

Les contrats de location du Groupe en tant que preneur portent essentiellement sur des actifs immobiliers et des installations industrielles.

Selon la norme IFRS 16, lors de la mise à disposition d'un bien en location, celui-ci est comptabilisé au bilan du preneur, sous la forme d'un actif au titre du droit d'utilisation, présenté au sein des immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette liée à l'obligation locative, présentée parmi les autres passifs.

Lors de la comptabilisation initiale d'un contrat, le droit d'usage et la dette de location sont évalués par actualisation des loyers futurs, sur la durée du contrat de location en prenant en compte les hypothèses de renouvellement des baux ou de résiliation anticipée si ces options sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Ultérieurement, le droit d'utilisation est amorti sur la durée attendue de location. La dette est, quant à elle, évaluée au coût amorti ; c'est-à-dire augmentée des intérêts calculés comptabilisés en résultat financier, et réduite du montant des loyers versés.

Le Groupe applique les exemptions permises par la norme : les contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois ou portant sur des biens dont la valeur à neuf individuelle est inférieure à 5 000 euros ne sont pas comptabilisés au bilan. En conséquence, les loyers afférents à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée de location.

Si le Groupe réalise une opération de cession-bail – consistant à vendre un bien à un tiers pour le reprendre en location en tant que preneur – qualifiée de vente au sens de la norme IFRS 15, l'actif au titre du droit d'utilisation consécutif au bail est évalué sur la base de la valeur comptable antérieure du bien, à laquelle s'applique le ratio représentant la proportion du droit d'utilisation conservée par le Groupe. De même, le produit de cession résultant de la vente du bien par le Groupe se rapporte uniquement à la proportion du droit d'utilisation effectivement cédée au tiers. La dette locative n'est quant à elle ajustée que si les conditions de vente ou de prise à bail ne reflètent pas les valeurs de marché.

Les engagements hors bilan de location portent sur les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) et les contrats de location sur des actifs de faible valeur (valeur à neuf inférieure à 5 000 euros).

Comptabilisation d'un contrat de location en tant que bailleur

Les dispositions de comptabilisation d'un contrat de location dans lequel le Groupe est bailleur dépendent de la qualification du contrat. Si celui-ci représente une location-financement suite au transfert au preneur de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, le Groupe constate un actif financier à son bilan en lieu et place de l'immobilisation initiale ; la créance est alors égale à la valeur actualisée des loyers à recevoir.

2.3.11 Subventions

Les subventions ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance certaine que le Groupe respectera les conditions qui y sont attachées et que les subventions seront reçues. L'avantage d'un prêt public à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est traité comme une subvention publique, mesurée comme la différence entre le produit reçu et la juste valeur du prêt en fonction des taux d'intérêts du marché en vigueur.

Les subventions publiques dont la condition principale est que le Groupe achète, construise ou acquière d'une autre manière des actifs non courants sont présentées dans les états financiers en déduisant la subvention reçue de la valeur comptable de l'actif et transférée en résultat sur une base proportionnelle sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Les autres subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les périodes nécessaires afin qu'ils compensent les coûts générés sur ces périodes, sur une base systématique. Les subventions publiques qui sont à recevoir en compensation de charges ou de pertes déjà encourues ou dans le but d'apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles deviennent à recevoir.

2.3.12 Devises étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (sa devise fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Lors de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions en devises différentes de la monnaie fonctionnelle de l'entité (devises étrangères) sont comptabilisées au cours de change à la date de la transaction. A chaque fin de période, les éléments monétaires en devises étrangères sont reconvertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont reconvertis en utilisant le cours à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en devises étrangères et évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

Les différences de change liées à ces conversions sont comptabilisées en compte de résultat au cours de l'exercice, à l'exception des éléments suivants :

- Les différences de change sur les emprunts contractés afin de financer des immobilisations en cours de construction et destinées à être utilisées dans l'activité de production sont incluses dans la valeur de ces immobilisations lorsque ces différences de change sont considérées comme des ajustements de charges d'intérêts sur ces emprunts ;
- Les différences de change liées aux transactions de couverture de taux de change (cf. Note 25.2 concernant la méthode de comptabilisation des actifs de couverture) ;
- Les différences de change sur des éléments monétaires (créances ou dettes) pour lesquels le paiement n'est pas planifié ou n'est pas probable (par conséquent, il s'agit d'un investissement net en devises étrangères) sont comptabilisées directement en capitaux propres, puis reclassées en compte de résultat lorsque l'investissement est partiellement ou totalement vendu.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du Groupe sont exprimés en euros sur la base des taux de change en vigueur à la fin de la période considérée. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de la période, à moins que les taux de change n'aient fluctué de manière significative au cours de cette période, auquel cas les taux de change en vigueur aux dates des transactions sont utilisés. Les écarts de change éventuels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres (attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

2.3.13 Avantages postérieurs à l'emploi et engagements similaires

Dans certains pays, le Groupe a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite soit des allocations de fin de carrière, soit une pension selon des plans de retraite formels. Il a également l'obligation de cotiser aux caisses de retraite dans les pays où sont implantées les filiales. Le traitement comptable de ces engagements de retraite diffère selon les modalités des régimes.

2.3.13.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.3.13.2 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux à cotisations définies. Les engagements correspondants sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en application de la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel » selon la méthode des unités de crédit projetées. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation,
- Un taux d'inflation,
- Un taux d'augmentation des salaires,
- Un taux de rotation du personnel.

Ces éléments varient selon les réglementations et lois applicables aux pays dans lesquels les salariés concernés sont situés. La part des engagements non couverts par les fonds externes, est enregistrée au passif du bilan.

Les coûts des services rendus correspondant à l'étalement linéaire de l'engagement au titre des régimes de retraite à prestations définies et les effets des modifications ou réductions de régimes sont comptabilisés dans le Résultat d'exploitation.

Les écarts actuariels résultants de modifications d'hypothèses ou de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Un produit financier ou une charge financière est calculé sur la base de l'engagement net des actifs de régime en fonction du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'engagement et est comptabilisé en « Autres éléments du résultat financier ».

L'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le produit financier calculé sur la base du taux d'actualisation est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

En cas de couverture excédentaire des passifs d'un régime par ses actifs, le Groupe applique les règles de limitation de l'actif pouvant être reconnu telles que définies par la norme IAS 19 révisé.

2.3.13.3 Autres avantages long terme

Certaines filiales versent des primes à l'occasion de la remise de médailles du travail, de jubilés ou offrent la possibilité de constituer un compte épargne temps. Le coût de ces avantages est déterminé par un calcul actuariel et est comptabilisé en résultat sur la durée de service des salariés. Les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en charges ou produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés, leur amortissement n'étant pas autorisé en normes IFRS.

2.3.14 Actions gratuites

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Conformément à la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", ces plans sont évalués à leur juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon la moyenne des modèles Monté Carlo et Trinomial Tree à la date d'octroi de l'avantage aux bénéficiaires. Cette charge de personnel est comptabilisée linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie en capitaux propres.

À chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact de la révision des estimations est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.3.15 Impôts

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, ainsi que sur les déficits fiscaux. Les impôts différés actifs liés à des pertes fiscales ne sont pas reconnus lorsque les faits et circonstances ne le permettent pas, notamment lorsque l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation. Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant d'une modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.3.16 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les dépenses d'immobilisations corporelles des sociétés du Groupe sont reconnues à l'actif lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- Les coûts de cet actif peuvent être évalués de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou le cas échéant leur coût de production, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Le coût des emprunts encourus pendant la période de construction d'un actif qualifié est incorporé dans la valeur de cet actif.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composants, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions	15 - 32 ans
Agencements et aménagements terrains	7 - 17 ans
Installations techniques et outillage	4 - 9 ans
Matériel de bureau	2 - 5 ans
Matériel de transport	3 - 7 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

2.3.17 Goodwill

Les goodwill issus de regroupement d'entreprises ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les goodwill sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au Groupe d'UGT susceptible de bénéficier des synergies des regroupements effectués.

La méthode de détermination des pertes de valeur est développée dans la Note 2.3.19 « Dépréciation des immobilisations ».

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Les pertes de valeur du goodwill sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur la ligne « Produits et charges non récurrents (dont pertes de valeur)», et ne sont pas réversibles.

2.3.18 Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Note 2.3.19).

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- Son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- Sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Concessions, brevets et droits similaires	3 – 20 ans
Logiciels	3 – 5 ans
Marque	indéfinie
Droits de propriété intellectuelle	10 ans
Portefeuilles clients	7 – 12 ans

2.3.19 Dépréciations des immobilisations

2.3.19.1 Test de perte de valeur et définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

2.3.19.2 Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT ou des groupes d'UGT. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement de contrats et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- Les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur une période initiale de 5 ans ;
- Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance stable à un flux de trésorerie normatif ;
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital.

La nécessité de constater une perte de valeur (dépréciation) est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupements d'UGT et leur valeur recouvrable. La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les goodwill puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

2.3.20 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés, lorsque ce temps de construction de production est non négligeable, sont comptabilisés dans le coût de cet actif. Les résultats financiers réalisés, en cas de placement temporaire de la trésorerie spécifiquement acquise en vue de financer ces actifs qualifiés, sont déduits des coûts d'emprunt imputés sur la valeur de ces actifs. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

2.3.21 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.3.22 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions sont évaluées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les contrats à long terme devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en relation avec la comptabilisation des contrats à long-terme. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Les risques environnementaux sont évalués par le Groupe au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables, avec comptabilisation d'une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses directement liées au plan, c'est-à-dire celles qui sont à la fois spécifiquement supportées du fait de la restructuration et distinctes de celles des activités poursuivies.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en résultat financier.

2.3.23 Instruments financiers

Le Groupe classe les actifs financiers selon la norme IFRS 9.

2.3.23.1 Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances commerciales et les titres de créance émis sont initialement comptabilisés au moment de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

2.3.23.1.1 Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*fair value through other comprehensive income* - FVOCI) – placement dans des titres d'emprunt, FVOCI – placement en actions ou FVTPL (*fair value through profit or loss*). Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale à moins que le Groupe ne modifie son modèle d'affaires pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassés le premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle d'affaires.

2.3.23.1.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par résultat FVTPL. Un passif financier est classé comme à la juste valeur par résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers de FVTPL sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte extourné est également comptabilisé en résultat.

2.3.23.2 Classification et évaluation ultérieure

2.3.23.2.1 Actifs financiers

Actifs financiers FVTPL	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris tout revenu d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat.

2.3.23.3 Décomptabilisation

2.3.23.3.1 Actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent, ou lorsqu'il transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans laquelle le Groupe ne transfère ni ne conserve pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété et il ne conserve aucun contrôle sur l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions par lesquelles il transfère des actifs comptabilisés dans son état de la situation financière, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

2.3.23.3.2 Passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont remplies, annulées ou expirées. Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat.

2.3.23.4 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention soit de les régler sur une base nette soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.3.24 Créances clients et autres actifs courants

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale qui est équivalente à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme. Ces créances sont dépréciées, en fonction des pertes de crédit attendues à maturité conformément au modèle de dépréciation des actifs introduits par IFRS 9.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.3.25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ces soldes sont comptabilisés soit, à l'actif de l'Etat de la situation financière consolidée, dans la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » soit, au passif de l'Etat de la situation financière consolidée, dans la rubrique « emprunts et dettes financières – court terme ».

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IFRS 9, évaluées à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.3.26 Passifs financiers et autres dettes

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier, au niveau des « variation de juste valeur des instruments de couverture de change ». Les charges et produits d'intérêt relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés en résultat financier en « autres charges d'intérêts ».

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des investissements financiers en couverture de dette financière, des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

2.3.27 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut avoir recours à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif. Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IFRS 9, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs pour lesquels l'efficacité est établie, les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, en contrepartie des postes « Instruments financiers dérivés » à l'actif et au passif du bilan. La partie inefficace est enregistrée en compte de résultat dans le résultat financier ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges d'exploitation ».

La valeur de marché est issue de cotations d'établissements financiers tiers.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société	Site	Siège Social	Activité	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Novasep Holding SAS	France	Lyon	Holding	IG	100.00%
Groupe Novasep SAS	France	Lyon	Holding	IG	100.00%
NOVA 3 SAS (Novasep Equipment Solutions SAS) (1)	France	Lyon	Process	Non consolidée	100.00%
NOVA 4 SAS (Novasep Process Solutions SAS) (1)	France	Lyon	Process	Non consolidée	100.00%
Dynamit Nobel GmbH Explosivstoff- und Systemtechnik	Germany	Leverkusen	Synthesis	IG	100.00%
Novasep Deutschland GmbH	Germany	Leverkusen	Synthesis	IG	100.00%
Séripharm SAS	France	Le Mans	Synthesis	IG	100.00%
Finorga SAS	France	Chasse sur Rhône	Synthesis	IG	100.00%
Novasep Process SAS	France	Pompey	Process	IG	100.00%
Novasep LLC	USA	Boothwyn (USA)	Process	IG	100.00%
Novasep Americas, Inc	USA	Boothwyn (USA)	Process	IG	100.00%
Novasep Asia Co Ltd	China	Shanghai	Process	IG	100.00%
Novasep Trading Co. Ltd	China	Shanghai	Process	IG	100.00%
Henogen SA	Belgium	Gosselies	Process	IG	100.00%
Novasep Process Engineering Services PCT LTD	India	Bangalore	Process	IG	100.00%
Troisdorf Genehmigungshaltergesellschaft mbH	Germany	Troisdorf	Other	Non consolidée	3.00%
EEBIC SA (ex : Eurobiotech SA)	Belgium	Anderlecht	Other	Non consolidée	1.33%

(IG = Integration globale, MEE = Mise en équivalence)

(1) La société **NOVA3 SAS** a été mise en activité le 22 février 2021. La société **NOVA 4 SAS** sera mise en activité au cours du 1^{er} semestre 2021. Ces sociétés n'ont donc pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020.

4 INFORMATION SECTORIELLE

4.1 Définition des segments et principes comptables appliqués

4.1.1 Détermination des segments

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle utilisée par le principal décideur opérationnel (le Président) pour ses prises de décisions sur l'affectation de ressources aux segments opérationnels et l'évaluation de leur performance.

Depuis 2018, le Groupe est désormais organisé, autour de deux Business Units, en cinq secteurs d'activité : Manufacturing Solution Synthèse, Manufacturing Solutions Bio, Process Solutions Industrial, Process Solutions Equipements et Corporate.

4.1.2 Manufacturing Solutions Synthesis

Le segment d'activités Manufacturing Solutions Synthèse :

- Couvre les besoins de développement de procédés de fabrication sur mesure de molécules brevetées pour les sociétés pharmaceutiques à chaque étape de la production, du développement précoce (préclinique) à l'approvisionnement clinique et enfin à l'étape commerciale de la production
- Possède de l'expertise dans trois procédés de synthèse chimique à barrière d'entrée élevée, qui sont : (i) la synthèse chirale et multi-étapes, (ii) la chimie dangereuse et (iii) la fabrication de substances très puissantes, utilisées principalement pour la fabrication des HPAPI.

4.1.3 Manufacturing Solutions bio

Les activités de Manufacturing Solutions bio couvrent la fourniture de solutions globales de développement et de fabrication pour une gamme d'ingrédients biopharmaceutiques, tels que les vecteurs viraux et les virus, les Mabs, les protéines recombinantes et les biomolécules extraites. Ceci permet à Novasep de répondre aux différents besoins de ses clients dans le développement et l'approvisionnement d'API biopharmaceutiques en vrac ou de produits pharmaceutiques formulés et « prêt à injecter » pour les phases précliniques, clinique et commerciale.

Les activités sont basées sur les sites de Gosselies et Seneffe (Belgique), Boothwyn (PA – USA) et Pompey (France). L'activité Belge (société **HENOGEN S.A.**) a été cédée au 15 janvier 2021.

Au 31 décembre 2020 et au terme de l'opération ci-dessus décrite, les activités de Boothwyn (PA – USA) et Pompey (France) ont été conservées au sein du groupe Novasep.

4.1.4 Process Solutions Industrial

Les activités de ce segment couvrent la production à grande échelle (i) d'ingrédients alimentaires tels que le sucre purifié, les édulcorants et les produits laitiers, (ii) d'ingrédients fonctionnels tels que les antioxydants, les vitamines, les prébiotiques et les excipients pharmaceutiques et (iii) de produits bio-industriels et blancs de biotechnologie tels que les produits de fermentation en vrac (dont les acides aminés), acides organiques et précurseurs antibiotiques, produits bio-masse et produits chimiques (dont les acides aminés synthétiques et autres composants).

Les activités s'appuient sur une plate-forme d'ingénierie centrale comprenant les équipes de Saint-Maurice-de-Beynost (France) et de Shanghai (Chine) et trois centres régionaux d'affaires et techniques basés en France, en Chine et aux Etats-Unis pour servir respectivement les trois régions Europe, Asie et Amérique. Par ailleurs, les équipes commerciales et d'ingénierie ont été organisées autour de deux offres principales : la conception et la fourniture d'unités individuelles (SU) et d'unités combinées (CU) d'une part, et de lignes de process complètes (CPL) d'autre part, qui sont des projets beaucoup plus importants.

4.1.5 Process Solutions Equipements

Les activités Equipement couvrent :

- la fourniture d'équipements et de systèmes de chromatographie préparative pour l'industrie pharmaceutique pour la séparation et la purification des APIs et autres molécules synthétiques à haute valeur ajoutée.
- la conception, la construction et l'utilisation de systèmes de chromatographie préparative et ses technologies innovantes allant du laboratoire à petite échelle à la purification pharmaceutique et biopharmaceutique industrielle.

Au 17 décembre 2020, un projet de vente de cette activité a été signée comme décrit en préambule du présent document ainsi qu'en note 1.

4.1.6 Corporate

La rubrique « Corporate » regroupe principalement les activités de holding et les activités non affectées spécifiquement aux secteurs d'activités opérationnels.

4.1.7 Normes comptables appliquées aux segments

La performance en termes d'activités de financement et de trésorerie (y compris les frais de financement nets) et les impôts sur le résultat sont suivis au niveau du Groupe consolidé et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les conventions comptables retenus pour la détermination des résultats des différents secteurs opérationnels sont identiques à celles présentées dans la note 2.

Les transactions inter-secteurs sont conclues à des conditions et à des prix de marché.

4.2 Informations financières par secteurs d'activités

31 Décembre 2020 (hors activités destinées à être cédées)	Process Solutions Industrial	Process Solutions	Biopharma	Synthesis	Manufacturing solution	Corporate	Eliminations	Total
Compte de résultat								
Ventes externes	45,891	45,891	19,464	221,745	241,209			287,102
Ventes inter-segments			(3,185)	28	3,213	9,241	(12,451)	-
Produits des activités ordinaires	45,891	45,891	22,649	221,773	244,422	9,241	(12,451)	287,102
Coût des matières, commissions sur ventes et transport	(28,868)	(28,868)	(3,963)	(67,231)	(71,194)		6,806	(93,257)
MARGE BRUTE (CMI)	17,023	17,023	18,686	154,542	173,228	9,241	(5,646)	193,845
% produits des activités ordinaires	37,1%	37,1%	82,5%	69,7%	70,9%	100%	-45,3%	67,5%
Autres dépenses d'exploitation	(13,173)	(13,173)	(11,025)	(115,648)	(126,673)	(13,296)	5,136	(148,008)
EBITDA ajusté	3,849	3,849	7,661	38,894	46,555	(4,056)	(511)	45,837
% produits des activités ordinaires	8,4%	8,4%	33,8%	17,5%	27,7%	43,9%	174,6%	16,0%
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1,270)	(1,270)	(2,470)	(13,124)	(15,594)	(919)	166	(17,617)
Résultat d'exploitation (a)	2,579	2,579	5,191	25,770	30,961	(4,974)	(343)	28,220
% produits des activités ordinaires	5,6%	5,6%	22,9%	11,6%	21,4%			9,8%

(a) Elimination de la marge intercompagnie sur stock ou immobilisation.

31 Décembre 2019	Process Solutions Industrial	Process Solutions Equipement	Process Solutions	Biopharma	Synthesis	Manufacturing solution	Corporate	Eliminations	Total
Compte de résultat									
Ventes externes	39,304	27,826	66,871	41,042	162,029	203,071			269,942
Ventes inter-segments		258	258	1,040	109	109	5,896	(6,264)	
Produits des activités ordinaires	39,304	28,085	67,130	42,082	162,138	203,180	5,896	(6,264)	269,942
Coût des matières, commissions sur ventes et transport	(22,479)	(16,049)	(38,269)	(13,082)	(32,802)	(44,843)		(250)	(83,361)
MARGE BRUTE	16,825	12,036	28,861	29,001	129,336	158,337	5,896	(6,513)	186,581
<i>% produits des activités ordinaires</i>	<i>42,8%</i>	<i>42,9%</i>	<i>43,0%</i>	<i>68,4%</i>	<i>79,8%</i>	<i>77,8%</i>	<i>100%</i>		<i>69,1%</i>
Autres dépenses d'exploitation	(15,047)	(10,678)	(25,725)	(29,074)	(103,491)	(132,565)	(11,507)	6,493	(163,306)
EBITDA ajusté	1,778	1,358	3,136	(73)	25,845	25,772	(5,611)	(23)	23,276
<i>% produits des activités ordinaires</i>	<i>4,5%</i>	<i>4,8%</i>	<i>4,7%</i>	<i>(0,2%)</i>	<i>15,9%</i>	<i>12,7%</i>	<i>(95,2%)</i>	<i>-28,4%</i>	<i>8,6%</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1,433)	(1,352)	(2,785)	(5,948)	(12,120)	(18,068)	(1,224)	75	(22,003)
Résultat d'exploitation (a)	345	6	351	(6,021)	13,725	7,704	(6,835)	53	1,273
<i>% produits des activités ordinaires</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,5%</i>	<i>(14,3%)</i>	<i>8,5%</i>	<i>3,8%</i>			<i>0,5%</i>

(a) Elimination de la marge intercompagnie sur stock ou immobilisation.

4.2.1 Informations financières par zones géographiques

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits et services sectoriels (produits des activités ordinaires) sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

Les actifs non courants regroupent les goodwills, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles ainsi que les participations dans des entreprises associées. Cependant, ils ne prennent pas en compte les actifs d'impôts différés et les actifs financiers non courants. Ceci explique la différence entre les informations présentées ci-dessous et la ligne « actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée.

	31/12/2020		31/12/2019	
	<u>CA</u>	<u>Actifs non courants</u>	<u>CA</u>	<u>Actifs non courants</u>
France	17,348	112,348	22,876	140,644
Europe other	186,726	43,661	152,808	93,368
North America	48,533	359	53,983	716
Rest of the world	34,495	1,960	40,274	2,985
Total	<u>287,102</u>	<u>158,328</u>	<u>269,942</u>	<u>237,713</u>

4.2.2 Informations relatives aux principaux clients

Les 10 principaux clients du Groupe représentent 62.8 % du total des produits des activités ordinaires du Groupe au cours de l'exercice 2020 (contre 44.7 % en 2019). Du fait de la typologie de ces clients, de la nature et de l'état des relations du Groupe avec ces derniers, et sur la base de l'historique de nos relations avec ceux-ci, nous considérons que la dépendance du Groupe envers nos principaux clients ne représente pas un risque en tant que tel.

5 ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

5.1 Cession de la société Henogen S.A. (Business Unit Manufacturing Solution)

Le 17 décembre 2020, le Groupe a signé un accord avec le Groupe Thermo Fischer en vue de la cession des titres de **Henogen S.A.** en Belgique. Le Groupe a conservé le contrôle de la société **Henogen S.A.** jusqu'au transfert des titres a eu lieu le 15 janvier 2021. A ce stade, conformément à la norme IFRS 5 "Actif non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les actifs et passifs d'**Henogen S.A.** sont présentés sur des lignes distinctes au bilan « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ».

Pour plus de détails, se référer à la note 1.2 « Evènements significatifs ».

5.2 Cession de l'activité Process Solutions Equipements (Business Unit Process Solution)

Le 16 décembre 2020, le Groupe a signé un accord avec le Groupe Sartorius en vue de la cession de son activité Equipement. Le Groupe conserve le contrôle de cette activité jusqu'à la date du closing.

En date du 2 mars 2021, une convention, sous conditions suspensives, relative à la cession de 100% des titres de la société **Novasep Equipment Solutions SAS** a été conclue entre Sartorius et la Société. La cession interviendra à la levée des conditions suspensives relatives à la réalisation de l'apport partiel d'actifs de l'activité « Equipment Solutions » dans la société Novasep Equipment Solutions et à l'accord des autorités réglementaires.

A ce stade et compte tenu de l'avancée du processus de cession, le Groupe estime que la vente est hautement probable et conformément à la norme IFRS 5 "Actif non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les actifs et passifs de **Novasep Equipment Solutions SAS** sont présentés sur des lignes distinctes au bilan « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ».

Pour plus de détails, se référer à la note 1.2 « Evènements significatifs ».

5.3 Etat de la situation financière consolidée des activités destinées à être cédées
(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

ACTIF	Notes	HENOGEN	Process Solutions Equipement	TOTAL
Goodwill	6	-	15,228	15,228
Immobilisations incorporelles	7	2,937	1,673	4,610
Immobilisations corporelles	8	49,375	3,195	52,570
Actifs financiers non courants	9	1,334	/	1,334
Actifs d'impôts différés	27.6	2,673	/	2,673
Total Actifs non courants		56,319	20,096	76,415
Stocks	10	6,575	3,990	10,565
Créances clients et comptes rattachés	11	20,006	10,692	30,698
Actifs d'impôts courants	12	1,450	323	1,773
Autres créances et actifs courants	13	79	205	284
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	8,058	/	8,058
Total Actifs courants		36,168	15,210	51,378
TOTAL ACTIF DETENUS EN VUE DE LA VENTE		92,487	35,307	127,794

PASSIF	Notes	HENOGEN	Process Solutions Equipement	TOTAL
Provisions pour retraite et engagements envers les salariés	23	331	309	640
Emprunts et dettes financières – long terme	24	19,165	508	19,673
Passifs d'impôts différés	27.6	/	/	/
Total des passifs non courants		19,496	817	20,313
Provisions courantes	17	373	522	895
Emprunts et dettes financières – court terme	24	13,196	96	13,292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	14,790	5,769	20,559
Autres passifs courants	19	43,518	2,590	46,099
Total des passifs courants		71,868	8,977	80,755
TOTAL PASSIF EN VUE DE LA VENTE		91,364	9,794	101,158

Au 31 décembre 2020, le montant relatif aux actifs détenus en vue de la vente reconnu dans le résultat global s'élève à un montant total de 7 m€.

Les actifs détenus en vue de la vente s'élèvent à un montant total de 129 m€. Les passifs détenus en vue de la vente s'élèvent à un montant total de 102 m€. Les impacts sont présentés ci-dessus.

6 GOODWILL

6.1 Variation des goodwill au cours de l'exercice

À la suite de la réorganisation des secteurs d'activité opérationnels, l'écart d'acquisition de 55,6 m€ initialement affecté aux secteurs Biotech Industrielle et Biopharma pour respectivement 33,6 m€ et 22 m€ a été réaffecté aux secteurs créés le 1er janvier 2018 comme suit :

- Process Solutions Industrial : 25,818k€,
- Process Solutions Equipements : 15,228k€,
- Manufacturing Solutions Bio : 14,584k€.

La réaffectation n'a donné lieu à aucune perte de valeur au 1er janvier 2018, date de valeur de cette réaffectation.

Au 17 décembre 2020, l'option de vente de l'activité Process Solutions Equipement a été signée. Le Goodwill alloué à cette activité d'un montant de 15 228 k€ a été classée dans les actifs détenus en vue de la vente.

Goodwill	Variations				31/12/2020
	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Activités destinées à être cédées (Note 5) Dépréciation	
Process Solutions Industrial	25,818				25,818
Process Solutions Equipements	15,228			(15,228)	-
Manufacturing Solutions Bio	14,584				14,584
	55,630	-	-	- (15,228)	40,402

6.2 Affectation des Goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie ("UGT") et tests de perte de valeur

En conformité avec les principes décrits dans la note 2.3.19, les goodwill et immobilisations à durée de vie indéfinie ont fait l'objet de tests de pertes de valeur au 31 décembre 2020.

Ces tests au 31 décembre 2020 ont consisté à comparer la valeur comptable des actifs et passif des segments opérationnels à leur valeur recouvrable. Cette dernière a été calculée suivant la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base de business plans des 5 prochains exercices. Le "Business plan" pour les UGT ont été approuvé par le "Board" le 17 décembre 2020.

Le coût moyen pondéré du capital (après impôt) retenu pour ces tests de perte de valeur est de 10 % pour les comptes clos au 31 décembre 2020 pour tous les segments.

Le taux de croissance à l'infini retenu pour ce calcul a été évalué à 1,6% pour les comptes clos au 31 décembre 2020 pour tous les segments, considérant les perspectives de marché, la capacité industrielle disponible du segment et les taux retenus par les principaux concurrents du Groupe.

A été procédé à un test de sensibilité en faisant varier de plus et moins un point le coût moyen pondéré du capital, en faisant varier de même le taux de croissance à l'infini. Ce test n'a pas mis en évidence d'impact potentiel sur les pertes de valeur au 31 décembre 2020.

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des concessions et brevets, de la capitalisation des frais de développement ainsi que de la valorisation de la marque, des droits de propriété intellectuelles et des relations avec la clientèle.

Valeurs brutes	Total
Au 31 décembre 2018	96,870
Acquisitions	6,375
Cessions	(7,108)
Ecart de conversion	1
Au 31 décembre 2019	96,139
Acquisitions	3,985
Cessions	(302)
Activités destinées à être cédées (5.3)	(34,975)
Ecart de conversion	(4)
Au 31 décembre 2020	64,842
Amortissements et pertes de valeurs	
Au 31 décembre 2018	88,486
Dotations aux amortissements	2,252
Amortissements – Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises	
Perte de valeurs (1)	
Cessions	(5,336)
Ecart de conversion	1
Au 31 décembre 2019	85,403
Dotations aux amortissements	2,058
Amortissements – Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises	
Activités destinées à être cédées (5.3)	(30,365)
Perte de valeurs (1)	2,054
Cessions	(292)
Ecart de conversion	
Au 31 décembre 2020	58,858
Valeurs nettes comptables	
Au 31 décembre 2018	8,934
Au 31 décembre 2019	10,734
Au 31 décembre 2020	5,986
Activités destinées à être cédées (5.3)	4,610

Les principales acquisitions d'immobilisation en 2020 sont liées aux éléments suivants :

- Sécurisation des systèmes d'information et amélioration des infrastructures afin d'assurer la disponibilité et l'intégrité des données notamment pour répondre à nos obligations en matière de compliance.
- Augmentation des capacités de stockage afin de supporter l'utilisation croissante du télétravail (doublage des capacités d'accueil de connexions simultanées de nos collaborateurs).

La perte de valeur constatée en 2020 concerne le projet Mabs pour 2,054 k€ - cf. note 1.2.1.

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la valeur nette comptable pour un montant de 4,610 k€ décomposée par 1 673 k€ pour l'activité équipement et 2 937 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions et aménagement des terrains	Installations techniques et outillages	Matériels et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes						
Au 31 décembre 2018	25,608	104,326	221,262	27,252	30,025	408,474
Acquisitions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019)		11,384	11,679	2,544	6,914	32,521
Cessions		(61)	(1,550)	(381)	(1,953)	(3,944)
Subventions					2,260	2,260
Ecarts de conversions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (b)		(55)	31	12	0	(12)
Reclassements et autres mouvements		1,927	15,982	891	(18,799)	0
Au 31 décembre 2019	25,608	117,521	247,405	30,318	18,448	439,299
Acquisitions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019)		1,365	11,203	1,544	9,011	23,123
Cessions	(54)	(590)	(4,854)	(1,869)	0	(7,367)
Subventions					(814)	(814)
Ecarts de conversions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019)		(172)	(131)	(27)	(1)	(331)
Activités destinées à être cédées (5.3)	(494)	(31,265)	(46,435)	(8,209)	1,376	(85,027)
Reclassements et autres mouvements	108	400	4,917	692	(6,116)	1
Au 31 décembre 2020	25,168	87,259	212,104	22,450	21,904	368,884
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2018	7,243	58,294	169,424	15,361		250,322
Dotations aux amortissements (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019)	80	4,384	10,555	2,650		17,669
Transfert et autres mouvements	108	400	4,917	692	(6,116)	1
Pertes de valeurs						
Subventions					2,172	2,172
Cessions		(52)	(1,477)	(318)		(1,847)
Ecart de conversion		(4)	34	11		41
Au 31 décembre 2019	7,322	62,623	178,537	17,703	2,172	268,358
Dotations aux amortissements (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019)	79	4,838	12,867	2,725		20,509
Transfert et autres mouvements	(108)		(25)	(49)	(83)	(265)
Activités destinées à être cédées (5.3)	(137)	(8,384)	(20,095)	(3,842)		(32,458)
Pertes de valeurs (b)		7,020				7,020
Subventions					1,135	1,135
Cessions	(54)	(590)	(4,621)	(1,865)		(7,130)
Ecart de conversion (a)		(86)	(116)	(23)		(225)
Au 31 décembre 2020	7,102	65,421	166,547	14,649	3,224	256,943
Valeurs nettes comptables						
Au 31 décembre 2018	18,366	46,032	51,838	11,891	30,025	158,152
Au 31 décembre 2019	18,286	54,897	68,868	12,615	16,276	170,942
Au 31 décembre 2020	18,065	21 839	45,558	7,801	18,679	111,942
Activités destinées à être cédées (5.3)	357	22,881	26,340	4,367	(1,376)	52,570

(a) Pour rappel, depuis les comptes clos au 31 décembre 2019, ont été intégrés dans la ligne « écart de conversion », les écarts de conversion des immobilisations financées par location pour un montant total de (9k€) au titre du 1er janvier 2019 et au titre des acquisitions intervenues en 2019 contre un montant total de (70 k€) au titre des acquisitions et des cessions intervenues en 2020.

(b) Dépréciation exceptionnelle des immobilisations utilisées par l'activité ADC – cf. note 1.2.1.

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la valeur nette comptable pour un montant de 52,569 k€ décomposée par 3 195 k€ pour l'activité équipement et 49 374 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

9 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

9.1 Actifs financiers non-courants

	Titres de participations non consolidées	Créances d'Earn-Out	CIR-CICE	Autres actifs financiers non courants	TOTAL
Au 31 décembre 2018	111	560	8,436	1,359	10,466
Mouvements de l'exercice (1)		(560)	(344)	(13)	(916)
Au 31 décembre 2019	111	0	8,092	1,346	9,549
Mouvements de l'exercice (1)	10	0	(1,523)	3,424	1,911
Activités destinées à être cédées (5.3)				(1,334)	(1,334)
Au 31 décembre 2020	121	0	6,569	3,435	10,125

(1) Les créances de complément de prix résultent de la cession de Pharmachem en 2014. Un ajustement du complément de prix a été effectué en 2017 en raison du changement de contrat (arrêt complet de la production de TDF). Le contrat a pris fin le 31 décembre 2019, contre le 31 décembre 2021 initialement.

Les titres de participation non consolidées correspondent à :

- 3% dans la Société Troisdorf Genehmigungshaltergesellschaft mbH;
- 1.33% dans la Société EEBIC SA (ex : Eurobiotech SA/NV).
- 100 % dans les sociétés **NOVA 3 SAS** et **NOVA 4 SAS**

Les autres actifs financiers non courants se composent quasi exclusivement de dépôts bancaires servant de garanties pour plusieurs sociétés du groupe.

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse pour un montant de 1,334 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

Le tableau ci-dessous présente le détail des CIR/CICE (non-courants) :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
CIR 2015			
CIR 2016			3,416
CIR 2017		3,277	3,316
CIR 2018	3,006	3,006	
CIR 2019	2,697		
CICE 2015			
CICE 2016			753
CICE 2017		951	951
CICE 2018	866	865	
Total	6,569	8,092	8,436

Le CIR et le CICE sont constatés chaque année en produit et sont payés trois ans plus tard par l'Etat si ces créances n'ont pas pu être imputées sur l'impôt sur le résultat durant cette période. Ces crédits d'impôt sont préfinancés par

BPI/OSEO à hauteur de 80 % (ou plus) du montant de la créance l'année suivant leur constatation en résultat. Les créances de CIR et CICE financées par BPI/OSEO sont présentées en actifs financiers non-courants et actifs financiers courants. Les prêts y afférents sont détaillés dans la note 24. Les créances non financées sont comptabilisées en « actifs d'impôts courants ».

9.2 Actifs financiers courants :

	Créance d'Earn-Out	Garantie de factoring (1)	CIR-CICE	TOTAL
Au 31 décembre 2018	1,638	4,401	3,788	9,827
Mouvements de l'exercice	(481)	(924)	381	(1,024)
Au 31 décembre 2019	1,157	3,477	4,169	8,803
Mouvements de l'exercice	(1,157)	(352)	52	(1,457)
Activités destinées à être cédées (5.3)				
Au 31 décembre 2020	0	3,125	4,221	7,346

(1) See note 11.3

Le tableau ci-dessous présente le détail des CIR/CICE (courants) :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
CIR 2015			3,078
CICE 2015			710
CIR 2016	3,269	3,416	
CICE 2016	952	753	
Total	4,221	4,169	3,788

10 STOCKS

10.1 Décomposition des stocks

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette
Matières premières	35,022	(5,209)	29,813	34,279	(6,468)	27,811
Encours de production	56,452	(4,379)	52,073	37,691	(5,381)	32,310
Produits finis	24,436	(5,138)	19,297	22,664	(3,869)	18,795
Marchandises et autres stocks	3,165	(999)	2,167	3,024	(883)	2,141
Total	119,075	(15,725)	103,351	97,657	(16,600)	81,057
Activités destinées à être cédées (5.3)	13,776	(3,209)	10,565	/	/	/
Total	132,851	(18,934)	113,916	97,657	(16,600)	81,057

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la valeur nette des stocks pour un montant de 10,565 k€ décomposée par 3,990 k€ pour l'activité équipement et 6,575 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

10.2 Dépréciation des stocks

La variation des dépréciations des stocks s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation des stocks à l'ouverture	(16,600)	(8,585)
Dotations de l'exercice	(5,754)	(9,436)
Activités destinées à être cédées (5.3)	3,209	
Reprises	3,420	1,421
Dépréciation des stocks à la clôture	(15,725)	(16,600)

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la valeur nette des stocks pour un montant total de 3,209k€ décomposé de 929 k€ pour l'activité équipement et pour un montant de 2,279 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

11.1 Décomposition des créances clients et comptes rattachés

	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés < 1 an	45,731	50,008
Dépréciation des créances	(2,375)	(622)
Total	43,356	49,386
Activités destinées à être cédées (Note 5) - Créances clients et comptes rattachés < 1 an	30,764	/
Activités destinées à être cédées (Note 5) - Dépréciation des créances	(66)	/
Total	30,698	49,386
Total	74,054	49,386

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la valeur nette des créances clients pour un montant de 30,764 k€ décomposée de 10,692 k€ pour l'activité équipement et 20,006 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

11.2 Dépréciation des créances clients

La variation des dépréciations des créances douteuses s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation des créances à l'ouverture	(622)	(625)
Dotations de l'exercice	(1,993)	(239)
Reprises	162	245
Activités destinées à être cédées (5.3)	66	/
Ecart de conversion	12	(3)
Dépréciation des créances à la clôture	(2,375)	(622)

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la dépréciation des créances douteuses pour un montant de 66 k€ et concerne l'activité équipement. Ce montant a été reclassé au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

11.3 Affacturage

En 2018, le Groupe a conclu un nouveau contrat d'affacturage par lequel il a vendu certaines créances commerciales à une banque pour un produit en numéraire. Ces créances clients n'ont pas été décomptabilisées de l'état de la situation financière, le Groupe conservant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété. Ces transactions ne sont donc pas considérées comme décomptabilisées en application d'IFRS 9.

Le montant des créances cédées s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances cédées au factor (cf note 24)	19,751	25,631
Retenue de garantie par la factor	(3,125)	(3,477)
Total	16,626	22,154
Activités destinées à être cédées (5.3)	394	/
Total	17,020	22,154

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la valeur nette des créances factoring pour un montant de 394 k€ à hauteur de 184 k€ pour l'activité équipement et à hauteur de 210 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

12 ACTIFS D'IMPOTS COURANTS

Au 31 décembre 2020, les actifs courants comprennent le CIR 2020 pour 3,0 m€. Au 31 décembre 2019, les actifs d'impôts courants comprenaient le CIR 2019 pour 2,7 m€. Seules les créances de CIR et CICE non financées sont présentées en « actifs d'impôts courants », les créances de CIR / CICE préfinancées sont présentées en actifs financiers non courants ou actifs financiers courants.

	31/12/2020	31/12/2019
CIR 2019		2,698
CIR 2020	3,043	
Total	3,043	2,698
Autres actifs d'impôts courants	11,581	10,747
Total	14,624	13,445
Activités destinées à être cédées (5.3)	1,773	/
Total	16,397	13,445

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse des créances pour un montant total de 1,7 m€ décomposé de 1,5 m€ pour **Henogen S.A** et de 0,2 m€ pour l'activité équipement. Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

13 AUTRES CREANCES

	31/12/2020	31/12/2019
Créances liées au personnel	32	197
Charges constatées d'avance	1,366	1,043
Acomptes sur commandes	1,000	1,049
Autres créances courantes ⁽¹⁾	/	1,607
Total	2,410	3,898
Activités destinées à être cédées (5.3)	284	
Total	2,694	3,898

(1) Cette réserve d'affacturage est reclassée en 2020 en affacturage de dettes financières.

14 INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX CONTRATS LONG TERME

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». Sinon, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

	31/12/2020	31/12/2019
Données bilancieller		
Contrats de construction en cours – Actifs	19,053	20,930
Contrats de construction en cours – Passifs	(2,313)	(6,441)
Contrats de construction en cours – Nets	16,736	14,489
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	107,443	280,239
Facturations intermédiaires	(90,707)	(265,750)
Contrats de construction en cours – Nets	16,736	14,489

Ces contrats long terme sont financés grâce à des avances et acomptes qui s'élèvent à 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 (28,8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

15 INSTRUMENTS FINANCIERS

	31/12/2020	31/12/2019
Juste valeur des swaps de couverture de change actif (1)	/	71
Total actif	/	71
Juste valeur des BSA A (1)	(19,967)	(58)
Juste valeur des BSA B (2)	(49,893)	(75)
Juste valeur des swaps de couverture de change passif (3)	/	(93)
Total passif	(69 860)	(226)

(1) Cf note 21.2.1

(2) Cf note 21.2.2

(3) Les swaps de couverture de change ont été souscrits dans le cadre de l'émission des dettes obligataires sur 2019 et ont pris fin dans le courant de l'année 2020

16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	61,944	48,836
Valeurs mobilières de placement	/	/
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	61,944	48,836
Concours bancaires courants	/	/
Trésorerie nette	61,944	48,836
Activités destinées à être cédées (5.3)	8,058	/
Trésorerie nette	70,002	48,836

17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Provisions pour litiges commerciaux	Provisions pour litiges fournisseurs	Autres litiges	Total
Au 31 Décembre 2018	2,625	819	634	4,079
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>2,625</i>	<i>819</i>	<i>634</i>	<i>4,079</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Dotations	1,393	40	140	1,573
Utilisations	(311)	(13)	(448)	(772)
Autres reprises	(957)			(957)
Au 31 Décembre 2019	2,750	846	326	3,923
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>2,750</i>	<i>846</i>	<i>326</i>	<i>3,923</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	
Dotations	6,249	50	448	6,747
Utilisations		(30)	(14)	(44)
Activités destinées à être cédées (note 5)	(845)	(50)		(895)
Autres reprises	(1,759)	(10)	(80)	(1,849)
Au 31 Décembre 2020	6,395	806	680	7,882
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>6,395</i>	<i>806</i>	<i>680</i>	<i>7,882</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	

Les « autres provisions » sont composées de provisions diverses, et indemnités personnelles.

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la provision pour risques et charges pour un montant de 895 k€ décomposé d'un montant de 309 k€ pour l'activité équipement et d'un montant de 331 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

18 DETTES FOURNISSEURS

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28,434	29,326
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	7,229	6,847
Factures non parvenues	19,868	18,623
Total	55,532	54,797
Activités destinées à être cédées (5.3)	20,559	
Total	76,091	54,797

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse de la dette fournisseurs pour un montant de 20,559 k€ décomposée par un montant de 5,769 k€ pour l'activité équipement et par un montant de 14,790 k€ pour **Henogen S.A.** Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

19 AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales	15,574	14,248
Dettes fiscales	13,584	6,300
Avances et acomptes	67,014	55,163
Produits constatés d'avance	5,392	6,986
Autres passifs courants	5,019	5,260
Total	106,583	87,958
Activités destinées à être cédées (Note 5.3)	46,099	
Total	152,682	87,958

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse des autres passifs courants pour un montant de 46 m€ dont :

- un montant de 2,590 k€ pour l'activité Equipement ;
- un montant de 43,509 k€ pour **Henogen S.A.**, principalement composé d'acomptes clients pour 26,925 k€ et de produits constatés d'avance pour 12,631 k€.

Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

20 CAPITAUX PROPRES

20.1 Caractéristiques des actions

L'organisation de notre structure de capital est détaillée ci-dessous.

Type de capital	Nombre de titres	Détenteur
Actions ordinaires	175 195 594 x 0,049€ ⁽¹⁾ = 8,854,889.14 €	NVHL 100%
Actions de préférence B	30 000 000 x 1 € = 30,000,000.00 €	NVHL 100%
Actions Préférence C (attribuées en vertu du régime d'actions gratuites ou souscrites)	Jusqu'à 10,000	Cadres et après l'expiration de la période d'inaliénabilité, la société de gestion Novasep Management SAS . Au 31 décembre 2020 : 6 225 actions. Voir note 20.2 pour toutes les informations sur ces actions de préférences.

(1) Valeur nominale de l'action.

Le 28 janvier 2020, une augmentation de capital de 638.42 € a été réalisée à la suite de l'exercice de 12 900 BSA C. 13 029 actions ordinaires ont été attribuées au profit du bénéficiaire.

20.1.1 Principales caractéristiques des actions de préférences C

Les actions de préférence C donnent un droit préférentiel de souscription à un nombre d'actions ordinaires calculé selon la valeur des fonds propres de **Novasep Holding SAS**. La parité ainsi que les droits de conversion ont été ajustés en fonction de leurs termes et conditions à l'issu du refinancement. Le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 25 octobre 2016 reprend ces éléments. Chaque action de préférence C donne lieu à un droit de vote de 1/100e.

Les bénéficiaires de droits pour l'acquisition d'actions gratuites ne sont pas des actionnaires (et n'ont donc aucun droit de vote). Ils ne deviendront actionnaires que lorsque le délai de deux ans suivant l'attribution des actions de préférence C arrivera à son terme, sous réserve que les conditions précisées dans le plan d'actions gratuites soient remplies. En devenant actionnaires et après l'expiration d'une période supplémentaire de deux ans d'inaliénabilité, ces porteurs d'actions de préférence C doivent céder toutes leurs actions de préférence C à la société de gestion **Novasep Management SAS** conformément au pacte d'actionnaires de **Novasep Holding SAS** en date du 15 mars 2012 (le "Pacte d'Actionnaires").

En date du 29 mars 2017 la société **Novasep Management SAS** a constaté l'apport en nature de 3.975 actions de préférence C à **Novasep Management SAS**. En fonction de l'attribution de nouvelles actions de préférence C et de l'expiration de la période supplémentaire d'inaliénabilité pour les actions de préférence C déjà attribuées ou à attribuer, de nouvelles cessions d'actions de préférence C à la société Novasep Management SAS auront lieu.

20.1.2 Autres instruments financiers émis suite à la restructuration de capital de 2012

Les instruments financiers suivants ont également été émis suite à la restructuration de mars 2012 :

- 100 Bons de souscription d'actions "B" ("BSA B") ont été émis suite au Régime d'Intéressement du Management au profit de Romafi. Le prix d'exercice est de 0,05 euro/action et le nombre de droits pouvant être exercés dépend de facteurs externes déterminés par les Termes et Conditions de ces bons tel que décidé lors de la réunion des actionnaires de **Novasep Holding SAS** tenue le 15 mars 2012 conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires. Puisque ce chiffre n'est pas fixe et ne peut pas être prédéterminé avec précision, ces BSA B sont considérés comme des instruments dérivés en pertes et profits selon les dispositions de IAS 32 (§15) ;
- 30 millions d'actions de préférence "B" (voir ci-dessous) ;
- 30 millions de bons de souscription d'actions de préférence "A" ("BSA A"), cf. paragraphe 21.2.

20.1.3 Autres instruments financiers émis suite à l'offre d'échange de 2016

Les instruments financiers suivants ont également été émis en novembre 2016 à la clôture de l'Offre d'Echange :

- 57 749 400 BSA C ont été émis (300 pour chacune des Obligations Nouvelles) au bénéfice des détenteurs des Obligations Nouvelles. Le prix d'exercice est la valeur nominale d'une action ordinaire de **Novasep Holding SAS** qui avait une valeur nominale de 0,049 euro/action à la date d'émission des BSA C. Ces BSA C constituent des instruments de capitaux propres en accord avec les dispositions de IAS 32.16 et avaient une valeur de 12 463 328 €. La parité d'exercice des BSA C a été ajustée au cours de l'exercice 2019 comme suit : 1,017 actions nouvelles pour 1 BSA C.
- L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 25 octobre 2016 a aussi donné l'autorisation à **Novasep Holding SAS** d'émettre des instruments de dette subordonnée pour matérialiser le coupon junior des Nouvelles Obligations, décrit plus en détail dans les termes et conditions des Obligations Nouvelles et dans l'Offre d'Echange

20.2 Actions de Préférence "B"

Le 15 mars 2012, BPI France a souscrit 30 millions d'actions de préférence B pour une contrepartie en espèces de 30 millions €. Ces actions de préférence B sont cessibles dans les conditions prévues dans les statuts de **Novasep Holding SAS**.

Liés à ces 30 millions d'actions de préférence "B", il y a 30 millions de BSA A, qui, sous certaines conditions, donnent droit à un maximum de 9 220 235 d'actions ordinaires à un prix variable défini dans les termes et conditions des BSA A et dont le nombre dépend du nombre d'actions ordinaires qui existent à la date d'exercice.

Puisque le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être souscrites n'est pas fixe et ne dépend pas d'événements futurs prévisibles, ces BSA A ne sont pas considérés comme instruments de capitaux mais comme des dérivés en accord avec les dispositions IAS32 (§21.2).

Le 28 novembre 2018, BPI France a vendu ses 30 millions € d'actions de préférence « B » à **NVHL** ainsi que les BSA A attachés.

Ces actions de Préférence "B" ont été évaluées lors de leur émissions et sont un instrument de capitaux propres (note 2.3.23).

21 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

21.1 Charges relatives au plan d'actions gratuites

Mouvements de l'année	
Actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2019	5,026
Actions attribuées au cours de l'exercice 2019	/
Actions acquises au cours de l'exercice 2019	/
Actions annulées au cours de l'exercice 2019	/
Actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2019	5,026
Actions attribuées au cours de l'exercice 2020	/
Actions acquises au cours de l'exercice 2020	(300)
Actions annulées au cours de l'exercice 2020	/
Actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2020	4,726

Suite à l'autorisation donnée par les actionnaires, le Président a accordé un total de 8110 actions de préférence C à certains cadres de l'entreprise (au total 10 000 actions de préférence C étaient disponibles). Ces actions de préférence C donnent le droit de souscrire à un maximum de 61 000 000 d'actions ordinaires à un prix de souscription de 0.05€ par action. La parité et les droits de conversion ont été ajustés en accord avec leurs termes et conditions une fois le refinancement terminé.

Les frais associés avec ce plan de 10 000 actions de préférence C ont été calculés par un expert externe et reconnu en accord avec les règles et méthodes de comptabilité détaillées dans la note 2.3.14. Cela représente 800 000€ à échelonner sur 4 ans à compter du 15 mars 2012.

Sur les 10 000 actions de préférence C, 2 250 actions ont été accordées en 2014 à la direction, 300 en 2016 et 300 en 2018. A fin 2020, 6,225 actions sont donc accordées au total en prenant en compte les départs de certains dirigeants au cours des cinq dernières années.

21.2 Bons de souscription d'actions

Le Groupe a émis des BSA A et des BSA B. Les deux sont considérés comme des instruments de dette dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultats (charges et produits financiers). Les BSA C sont un instrument de capitaux propres évalués selon la norme IFRS 2 lors de leur émission. Aucune variation n'a été comptabilisée sur 2020 pour ces derniers.

21.2.1 Bons de souscription d'actions A

La juste valeur des BSA A était nulle à la date d'émission et aucune variation de juste valeur ne pouvait être raisonnablement déterminée étant donné l'incertitude concernant l'hypothèse qui détermine le nombre et le prix des actions qui peuvent être souscrites à la date de souscription ainsi que la date probable de celle-ci.

L'analyse de la juste valeur des BSA A a été réalisée par un expert en évaluation à une date d'évaluation établie au 31 décembre 2020. L'évaluation a été réalisée selon deux méthodes : Méthode de l'arbre Trinomial et Méthode Monte Carlo. La moyenne des deux résultats a été retenue pour la comptabilisation de la juste valeur d'un montant de 20 m€. La contrepartie a été constatée en charge financière de l'exercice.

21.2.2 Bons de souscription d'actions B

Ces bons avaient une valeur de 488 k€ à la date de souscription. En 2016, la juste valeur de ces bons a été réévaluée par un expert indépendant suite à la restructuration de la dette. La nouvelle juste valeur a été évaluée à 75 k€. Compte tenu du peu de variations des hypothèses sous-jacentes retenues pour cette valorisation et du montant peu significatif de la juste valeur, le management n'a pas constaté de variation sur l'exercice 2019.

L'analyse de la juste valeur des BSA B a été réalisée par un expert en évaluation à une date d'évaluation établie au 31 décembre 2020. L'évaluation a été réalisée selon deux méthodes : Méthode de l'arbre Trinomial et Méthode Monte Carlo. La moyenne des deux résultats a été retenue pour la comptabilisation de la juste valeur d'un montant de 49,9 m€. La contrepartie a été constatée en charge financière de l'exercice.

21.2.3 Bons de souscription d'actions C

Ces bons sont comptabilisés en capitaux propres pour un montant total de 12,5 m€ (voir 1.2).

L'analyse de la juste valeur des BSA C a été réalisée par un expert en évaluation à une date d'évaluation établie au 31 décembre 2020. L'évaluation a été réalisée selon deux méthodes : Méthode de l'arbre Trinomial et Méthode Monte Carlo. La moyenne des deux résultats a été retenue pour estimer la juste valeur des BSA C à un montant de 233 m€. Ce montant n'a pas d'impact dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

22 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises n'est à mentionner au titre des exercices 2019 et 2020.

23 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

La ventilation de la provision pour retraites et avantages similaires est la suivante :

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Avantages postérieurs à l'emploi	23.1	25,427	23,936
Médailles du travail	23.2	952	852
Total provisions pour retraites et engagements envers les salariés		26,380	24,790
Activités destinées à être cédées (Note 5.3)		640	/
Total		27,020	24,790

Les provisions enregistrées reflètent l'effectif réel du groupe au 31 décembre 2020.

L'impact de la cession des activités s'élève à une baisse des engagements retraite pour un montant de 640 k€ décomposée par

- Un montant de 309 k€ pour l'activité Equipment Solutions
- Un montant de 331 k€ pour **Henogen S.A.**

Ces montants ont été reclassés au paragraphe 5 « Activités destinées à être cédées ».

23.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe correspondent aux indemnités de départ en retraite pour les salariés français et à des avantages sous forme de compléments de retraite pour les autres filiales européennes.

23.1.1 Variation nette de passifs inscrits au bilan

Variation de passifs Durant l'année	31/12/2020			31/12/2019		
	France	Allemagne	Total	France	Allemagne	Total
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	5,448	18,488	23,935	4,699	15,280	19,979
Correction résultat 2019	41	/	41	/	/	/
Coût financier	47	144	191	74	267	341
Coût des services rendus dans l'exercice	328	444	772	254	408	662
Indemnités versées	(263)	(544)	(807)	(126)	(406)	(532)
Sous-total éléments enregistrés en Compte de Résultat	112	44	156	202	269	471
Pertes et gains actuariels pour l'exercice (1)	828	776	1,604	547	2,937	3,484
Activités destinées à être cédées (Note 5)	(309)	/	(309)	/	/	/
Valeur actualisée des engagements à la clôture	6,119	19,307	25 427	5,448	18,488	23,936

(1) En application d'IAS 19 révisé les écarts actuariels de 2019 et de 2020 sont comptabilisés directement en capitaux propres (autre élément du résultat global).

L'impact Provision départ retraite **Henogen S.A.** reconnue à compter des comptes clos au 31/12/2020 a été classé en Activités destinées à être cédées pour un montant de 331 k€.

23.1.2 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques des pays dans lesquels les régimes sont en vigueur.

Les principales hypothèses actuarielles, concernant le taux d'actualisation, le taux d'indexation des salaires et les taux de turnover, ont été revues à la clôture de l'exercice. Ces hypothèses correspondent aux meilleures estimations de la direction à la date d'arrêté des comptes.

Principales hypothèses utilisées :

France

Hypothèses actuarielles	2020	2019
Taux d'actualisation (IFC)	0,4%	0,9%
Taux d'actualisation (Médaille du travail)	0,4%	0,9%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Âge moyen de départ à la retraite	65 years	65 years
Taux de turnover	0-17,09%	0-17,09%
Table de mortalité	INSEE 2014/2016	INSEE 2011/2013
Taux de croissance moyen des salaires	1,75%	1,75%

Allemagne

Hypothèses actuarielles	2020	2019
Taux d'actualisation (IFC)	0,5%	0,9%
Taux d'actualisation (Médaille du travail)	0,5%	0,9%
Taux d'inflation	1,50%	1,75%
Âge moyen de départ à la retraite	65 years	65 years
Taux de turnover	0-12,5%	0-17,09%
Table de mortalité	Richttafel 2018 G von Heubeck	Richttafel 2018 G von Heubeck
Taux de croissance moyen des salaires	2%	1,75%

23.2 Médailles du travail

Les médailles du travail, accordées dans le cadre d'accords conventionnels, représentent des primes complémentaires pour les employés et varient en fonction de leur niveau d'ancienneté.

Au 31 décembre 2020 :

Variation des engagements durant l'exercice	France	Allemagne	Total
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	836	18	852
Coût des services rendus dans l'exercice	75	54	129
Coût financier	7	/	7
Prestations payées	(59)	/	(59)
Pertes/(gains) actuariels de l'exercice	20	/	20
Valeur actualisée des engagements à la clôture	880	72	952

Au 31 décembre 2019 :

Variation des engagements durant l'exercice	France	Allemagne	Total
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	803	42	846
Coût des services rendus dans l'exercice	74	/	74
Coût financier	13	/	13
Prestations payées	(24)	(24)	(48)
Pertes/(gains) actuariels de l'exercice	(29)	/	(29)
Valeur actualisée des engagements à la clôture	836	18	852

24 PASSIFS FINANCIERS

24.1 Etat de l'endettement net

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes financières à long terme	8,548	297,431
Emprunts et dettes financières à court terme	293,017	47,566
Activités destinées à être cédées (Note 5.3)	(32 965)	/
Sous-total endettement brut	268,600	344,997
CIR/CICE cédés à BPLOSEO	(10,790)	(12,261)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(61,944)	(48,836)
Activités destinées à être cédées (Note 5.3)	(8 058)	/
Total de l'endettement net	220,773	283,900

24.2 Décomposition de la dette par nature et par échéance

24.2.1 Dette obligataire 2016 prolongée jusqu'en 2022

Le 3 novembre 2016 (date du Closing), les Obligations existantes à échéance 2016, dont le montant principal était de 195,164 millions USD ont été échangés contre des nouvelles obligations de droit français en euros (Les « Obligations Nouvelles »), à bons de souscription d'action. La valeur nominale des Obligations Nouvelles s'élève à 181,718 millions €.

L'échéance des Obligations Nouvelles a été prolongée jusqu'au 31 mai 2022, après l'Assemblée Générale des titulaires des Obligations Nouvelles en date du 19 février 2019 faisant suite à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des associés de Novasep Holding SAS du 15 février 2019.

Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à :

- Un test dit qualitatif qui a consisté à l'analyse des conditions contractuelles (devises, type de taux, prêteur et des caractéristiques telles que l'optionnalité, covenants) avant et après modifications.
- Un test dit quantitatif. La norme précise que l'extinction de passif a lieu s'il y a une modification substantielle de la dette définie de la manière suivante : « La valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus, actualisée par application du taux d'intérêt effectif initial, est différente d'au minimum 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie du passif financier initial ».

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc d'une extinction de dette obligataire suivie d'une nouvelle dette obligataire. En conséquence, le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- La différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, et la valeur actualisée des flux de trésorerie du passif financier initial soit un montant de 1 168 k€ a été comptabilisée en charges financières
- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 2 525 k€ ont été intégrés au coût amorti et pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif de la nouvelle dette obligataire qui s'élève à 11,73%
- Les frais d'émission de l'ancienne dette obligataire pour 447,3 k€ ont été enregistrés en charges financières.

Dans le cadre d'une stratégie de désendettement global du groupe, il est envisagé de procéder au remboursement de la dette émise en 2016 (obligations) et qui a fait l'objet d'une extension de maturité en date du 15 février 2019.

Au vu de cette décision de remboursement de la dette obligataire sur l'année 2021, la totalité de la dette et de ses intérêts ont été classée en dette de moins d'un an.

24.2.2 Instruments financiers émis au cours de l'exercice 2019 par la société GROUPE NOVASEP

La société **Groupe Novasep SAS** a émis deux emprunts obligataires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 selon les caractéristiques suivantes :

- Le 26 avril 2019, le Président de la société **Groupe Novasep SAS** a autorisé l'émission de 125 obligations d'un montant nominal de 224.000 USD chacune, soit une valeur globale de 28 millions de USD (ci-après les « **Obligations A** »). Les Obligations A ont été entièrement souscrites en date du 29 avril 2019 à un prix de souscription de 215.040 USD par Obligation A et porte intérêt au taux d'intérêt de 11% (dont LIBOR minimum de 2.5%).
- Le 31 octobre 2019, l'associée unique de la société **Groupe Novasep SAS** a autorisé l'émission de 75 obligations d'un montant nominal de 222.000 USD chacune, soit une valeur globale de 16.650.000 USD (ci-après les « **Obligations B** »). Les Obligations B ont été entièrement souscrites les 31 octobre et 1er novembre 2019 à un prix de souscription de 213.120 USD par Obligation B et porte intérêt au taux d'intérêt de 11 % (dont LIBOR minimum de 2.5%).

Les Obligations A et les Obligations B sont dénommées ensemble ci-après par les « **Obligations Omega** ».

Par décisions de l'associée unique de **Groupe Novasep SAS** en date du 27 décembre 2019 et avec l'approbation unanime des titulaires des Obligations A et des Obligations B, il a été autorisé d'aménager les termes et conditions des Obligations Omega comme suit :

- **Pour les Obligations A :**

Le montant du premier versement de cent douze mille USD (112.000 USD) par Obligation A, payable au titre du remboursement des Obligations A au premier anniversaire de la Date d'Emission (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations A), soit le 29 avril 2020, conformément aux dispositions de l'Article 5(a)i. des termes et conditions des Obligations A, sera payable à la deuxième date anniversaire de la Date d'Émission, soit le 29 avril 2021, étant précisé que la seconde échéance de remboursement d'un montant de 56.000 USD étant maintenue au 29 avril 2021, la première échéance de remboursement de chaque Obligation A au 29 avril 2021 sera d'un montant total de cent soixante-huit mille USD (168.000 USD) par Obligation A.

- **Pour les Obligations B:**

La date d'échéance (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations B) est prorogée du 31 mars 2020 au 28 avril 2021 ;

Les dispositions de la Condition 5(c)(ii) des termes et conditions des Obligations B seront réputées être supprimées de ces derniers de telle sorte que l'Émetteur (tel que défini dans les termes et conditions des Obligations B) n'aura à titre personnel ou par l'une de ses sociétés affiliées (telles que définies dans les termes et conditions des Obligations B), aucune obligation de racheter des Obligations B, suite à la réception par lui de tout paiement dû au titre du paiement visé à la Condition 5(c)(ii) ; et

Le groupe DIIS, en tant que représentant de la masse des titulaires des Obligations B, est autorisé à signer, au nom de la masse, un avenant à la garantie à première demande de **Novasep Holding SAS** (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations B), dont le seul but est de prendre en compte l'extension de la date d'échéance du 31 mars 2020 au 28 avril 2021 et d'augmenter le montant maximum (tel que défini dans la garantie à première demande de **Novasep Holding SAS**) de 21.000.000 à 23.000.000 USD.

24.2.2.1 Dette obligataire OMEGA A

Le 27 décembre 2019, la dette obligataire émise le 29 avril 2019 a été renégociée pour aménager les termes et conditions des obligations A. Les Obligations A arriveront à échéance le 30 octobre 2021 avec une première échéance au 29 avril 2021. Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à une analyse quantitative et qualitative telle que décrite au paragraphe 24.2.1 ci-dessus.

Du point de vue du test quantitatif, le résultat des travaux a permis de conclure que le ratio est inférieur à 10 %.

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc d'une modification de la dette obligataire OMEGA A.

Le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- Le coût amorti a été recalculé à la date de renégociation du 27 décembre 2019 afin de maintenir le TIE d'origine sur le nouvel échéancier (soit 15,67 %).
- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 1 677 k\$ et les frais de renégociation pour un montant de 44,6 k\$ ont été intégrés au coût amorti.

En date du 15 janvier 2021, la Société a notifié aux titulaires des Obligations Omega, conformément aux dispositions des termes et conditions de ces dernières, vouloir procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations Omega émises par la Société. Le remboursement a été réalisé en date du 29 janvier 2021 auprès de l'ensemble des titulaires d'Obligations Omega.

24.2.2.2 Dette obligataire OMEGA B

Suite à la décision d'aménagement des termes et conditions des Obligations B émises par la société **Groupe Novasep SAS**, les Obligations B arriveront à échéance le 28 avril 2021. Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à une analyse quantitative et qualitative telle que décrite au paragraphe 24.2.1 ci-dessus.

Du point de vue du test quantitatif, le résultat des travaux a permis de conclure que le ratio est supérieur à 10 %.

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc d'une extinction de dette OMEGA B suivie d'une nouvelle dette OMEGA B.

Le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 666 k\$ ont été comptabilisés en charge.
- Les frais de renégociation pour un montant de 26,5 k\$ ont été intégrés au coût amorti et pris en compte pour le calcul du nouveau taux d'intérêt effectif (soit 11,88 %).

En date du 15 janvier 2021, la Société a notifié aux titulaires des Obligations Omega, conformément aux dispositions des termes et conditions de ces dernières, vouloir procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations Omega émises par la Société. Le remboursement a été réalisé en date du 29 janvier 2021 auprès de l'ensemble des titulaires d'Obligations Omega.

La principale variation entre 2019 et 2020 est le classement de la dette obligataire en moyen terme en 2019 et en courant en 2020. En effet, au vu de cette décision de remboursement de la dette obligataire sur l'année 2021, la totalité de la dette et de ses intérêts a été classée en dettes de moins d'un an.

2020	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total au 31 Décembre 2020
Dettes auprès des banques et investisseurs institutionnels	216,877	/	/	216,877
Intérêts courus	52,850	/	/	52,850
Créances cédées au factor	14,440	/	/	14,440
Dettes liées aux locations	4,400	2,672	/	7,072
Autres dettes	510	965	/	1,475
CIR CICE BPL/SEO financement	3,941	4,911	/	8,852
Endettement total	293,017	8,548	/	301,565
Créances fiscales cédées à BPL/SEO	(4,221)	(6,569)	/	(10,790)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(61,944)	-	/	(61,944)
Total de l'endettement net	226,852	1,979	/	228,831

2019	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total au 31 Décembre 2019
Dettes auprès des banques et investisseurs institutionnels	1.000	222,102	313	223,414
Intérêts courus	856	37,799	/	38,655
Créances cédées au factor	25,631	/	/	25,631
Dettes liées aux locations	10,057	12,175	9,704	31,936
Autres dettes	6,620	8,972	/	15,592
CIR/CICE BPI/OSEO financement	3,401	6,367	/	9,768
Endettement total	47,565	287,415	10,017	344,997
Créances fiscales cédées à BPI/OSEO	(4,169)	(8,092)	/	12,261
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(48,836)	/	/	(48,836)
Total de l'endettement net	(5,440)	279,323	10,017	283,900

Les financements CIR/CICE par BPI/OSEO sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2020	31/12/2019
CICE 2016 Financement OSEO	/	675
CIR 2016 Financement OSEO	/	2,727
CICE 2017 Financement OSEO	835	835
CIR 2017 Financement OSEO	3,106	2,641
CICE 2018 Financement OSEO	661	661
CIR 2018 Financement OSEO	2,230	2,230
CIR 2019 Financement OSEO	2,020	/
Total	8,852	9,768

24.3 Ventilation de la dette par nature de taux

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes à taux fixe	264,899	304,977
Dettes à taux variable	36,666	40,020
Total	301,565	344,997

24.4 Ventilation de la dette par devises

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes libellées en dollars	36,037	38,903
Dettes libellées en euros	265,528	306,094
Total	301,565	344,997

25 RISQUES EN MATIERE DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET

25.1 Risques liés aux fluctuations de taux d'intérêts

Les obligations en euros ont été souscrites à taux fixe et ne donnent donc pas lieu à un risque de taux.

L'exposition du Groupe aux fluctuations de taux d'intérêt est limitée à certaines locations-financement ainsi qu'aux obligations émises en dollar US. Aucun instrument de couverture de taux d'intérêts identifié à la clôture 2020.

25.2 Risques liés aux fluctuations de change

Certains produits, coûts, actifs, passifs sont comptabilisés dans des devises différentes de l'euro. En conséquence, les variations des taux de change de ces devises affectent les produits, résultats et flux de trésorerie générés par le Groupe et peuvent résulter en des pertes et gains. La plupart des devises sont gérées au niveau du cash pooling du Groupe ce qui permet de compenser les achats et les ventes en devise ou de mettre en place des couvertures spécifiques si le risque est anticipé.

Des instruments de couverture avaient été mis en place spécifiquement pour couvrir partiellement les engagements obligataires en dollar US ; aucun instrument de couverture de change identifié à la clôture 2020.

26 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

26.1 Coûts salariaux, effectif et équivalent temps plein

	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et charges sociales	79,765	101,360
Charges de personnel intérimaire	3,989	4,951
Intéressement et participation	8,076	5,283
Actions gratuites et plan de souscription d'actions	/	/
Total	91,829	111,593

L'effectif du groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	490	488
Agents de maîtrise – employés	742	669
Ouvriers	354	334
Total	1,586	1,491

Dont 69 intérimaires à fin 2020 et 60 intérimaires à fin décembre 2019.

L'effectif du groupe en « équivalent temps plein » y compris les travailleurs intérimaires par BU s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Manufacturing Solutions	1,336	1,212
Process Solutions	225	229
Corporate	25	23
Total	1,586	1,491

26.2 Dotations aux amortissements et dépréciation

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	2,058	2,252
Dotation aux provisions dépréciations sur des immobilisations incorporelles	/	/
Dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles	7,985	12,832
Dotations aux amortissements – locations-financement	7,575	6,919
Total	17,617	22,003
Sous total Dotation aux amortissements	17,617	22,003
Perte de valeur	91	91
Total	17,708	22,094

26.3 Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Variation des provisions sur créances clients et comptes rattachés	(1,838)	6
Variation nette des autres provisions d'exploitation	(2,215)	174
Gains et pertes de change	931	98
Autres	1,540	7,394
Total	1,580	7,673

Les autres produits concernent principalement en 2019 les indemnités reçues par des clients dans le cadre de divers projets qui ont été arrêtés en cours de développement.

26.4 Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Sont considérés en charges et en produits non récurrents, les événements qui ne rentrent pas dans le cours normal des affaires :

	31/12/2020	31/12/2019
Litiges	(1.199)	(63)
Plan départ volontaire	(535)	(630)
Autres produits non récurrents	-	5,437
Autres charges non récurrentes	(9,926)	(15,840)
Total	(11,660)	(11,096)

En 2020, les principaux éléments non récurrents constatés sont les suivants :

- 6,328 k€ de dépréciation des bâtiments, installations, agencement et matériel industriel de l'Activité ADC
- 2 054 k€ de dépréciation non récurrents frais R&D projet Mabs
- 1,552k€ de frais non récurrents de cession des activités Equipement et **Henogen S.A.**
- 535 k€ de frais non récurrents relatif au restructuring initié en 2019.

En 2019, les éléments non récurrents suivants ont pu être constatés :

- 4.691 k€ de produits liés à l'abandon d'avances remboursables et subventions lié à l'arrêt d'un projet avec un client
- 2 530 k€ de frais non récurrents relatif à une étude sur l'optimisation des processus financier
- 8 601 k€ de coûts à la suite de l'incident de production survenu sur l'exercice 2019
- 3 685 k€ de mise au rebut de frais de développement à la suite de l'abandon d'un projet
- 453 k€ de frais d'émission de la nouvelle dette obligataire

26.5 Résultat Financier

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des dettes obligataires	(30.083)	(28,649)
Autres charges d'intérêts	(530)	(589)
Intérêts des dettes de location-financement	(200)	(766)
Autres produits financiers	166	
Coût de l'endettement financier net	(30,647)	(30,005)
Coût financier – provisions pour retraites et engagements envers les salariés	(225)	(364)
Variation juste valeur des instruments de couverture de change	46	(23)
Pertes et gains de change	1,887	231
Autres charges financières nettes	(56)	(186)
Autres produits et charges financiers	1,652	(342)
Autres divers	16	
Juste valeur des BSA A & B	(69,727)	
Total résultat net financier	(98,706)	(30,346)

26.6 Impôt sur le résultat

26.6.1 Intégration fiscale en France

Depuis le 1er juillet 2007, les filiales françaises du Groupe (**Groupe Novasep SAS, Novasep Process SAS, Séripharm SAS et Finorga SAS**) appartiennent au groupe d'intégration fiscale dont **Novasep Holding SAS** est la tête. Puisqu'elle possède plus de 95% de ces filiales françaises, la société mère **Novasep Holding SAS** a décidé de faire une déclaration d'impôts consolidée.

26.6.2 Charges et produits d'impôts

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts exigibles	(2,208)	(1,946)
Impôts différés	10,281	(1,084)
Total produit / (charge) d'impôts des activités poursuivies	8,072	(3,029)
Produit / (charge) d'impôts lié(e) aux activités abandonnées	(1,413)	
Total produit / (charge) d'impôt	6,659	(3,029)

26.6.3 Origine des actifs et passifs d'impôts différés

	31/12/2020	31/12/2019
Solde net des actifs et passifs d'impôts différés des activités poursuivies	9,288	2,068
Actifs d'impôts différés	10,166	3,960
Passifs d'impôts différés	(878)	(1,892)
Solde net des actifs et passifs d'impôts différés des activités vendues	2,673	
Actifs d'impôts différés	2,673	
Passifs d'impôts différés	/	

L'impôt différé a été rapporté par juridiction fiscale dans le bilan. Les principales zones sont la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Les actifs d'impôts différés résultant de ces pertes cumulées ne peuvent être reconnus qu'à la condition notamment que le Groupe démontre la probabilité que celles-ci puissent être imputées sur des bénéfices futurs équivalents dans un avenir raisonnable.

26.6.4 Réconciliation entre le taux légal d'impôt en France et le taux effectif d'impôt

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat consolidé avant impôts	(73,442)	(39,642)
Impôt théorique – produit/(charge)	20,564	11,298
Différences de taux	533	(248)
Crédit d'impôts	1,227	776
Charges non déductibles	(3,092)	(671)
Produits non imposables	493	427
Retraitement de la CVAE	(1,110)	(735)
Pertes fiscales générées au cours de l'exercice et n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un IDA	6,077	(9,775)
Impact des reports de déficits fiscaux utilisés ou non activés	1,693	/
Différences de taux sur la comptabilisation d'impôt différé actif sur pertes	(140)	(467)
Evaluation des BSA	(19,524)	(1,842)
Autres éléments de réconciliation	(63)	(1,792)
Produit / (Charge) d'impôt effectif (y.c. des activités abandonnées)	6,659	(3,029)

27 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2020 aux sept membres du Comité Exécutif du Groupe (le Comité Exécutif du Groupe était composé de six personnes jusqu'en 31 décembre 2019) se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Salaires bruts annuels	1,099	1,152
Bonus annuels	137	168
Honoraires	1,056	
Autres avantages en nature (voitures de fonction, retraites complémentaires)	48	48
Total	2,340	1,368

28 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

28.1 Variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2020	31/12/2019
Augmentation (-) / Diminution (+) des créances clients et comptes rattachés	(2,603)	14,342
Augmentation (-) / Diminution (+) des stocks	(32,064)	(30,440)
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes fournisseurs	12,139	(1,791)
Augmentation (+) / Diminution (-) des paiements reçus sur acomptes	13,477	26,526
Autres Créances et dettes	10,432	3,721
Provisions-nettes	2,643	(25)
Reclassement des activités destinées à être cédées	11,472	/
Variation du besoin en fonds de roulement	15,496	12,334

28.2 Variation nette des crédits à court terme

	31/12/2020	31/12/2019
Remboursements des dettes locatives	(3,959)	(8,372)
Total variations des dettes à court terme	(3,959)	(8,372)

28.3 Intérêts payés

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des locations Locations-financement	(199)	(766)
Intérêts payés aux institutions financières sur la dette	(14,350)	(11,975)
Affacturage	(371)	(539)
Autres intérêts payés	(92)	30
Total des intérêts payés	(15,012)	(13,256)

28.4 Autres flux liés aux activités de financement (net)

	31/12/2020	31/12/2019
Financement (CIR CICE)	(916)	(163)
Factoring	(5,707)	(3,676)
Cautions	(3,220)	/
Autres	(791)	(1,743)
Titres participation non consolidés	(10)	/
Total	(9,062)	(5,582)

Le poste "Autres" inclut des avances de fonds sur projets

28.5 Issue of long-term financial debt, net of issue costs

	31/12/2020	31/12/2019
Omega A	(-)	(24 008)
Omega B	(-)	(14 326)
Other	(-)	(-)
Total	(-)	(38,334)

29 ENGAGEMENTS DU GROUPE

29.1 Relatifs à des contrats commerciaux

Dans le cadre de son activité de contrats de construction, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de garantie de bonne fin. Le montant de ses garanties s'élevait à 2,8 m€ au 31 décembre 2020 contre 4,9 m€ au 31 décembre 2019.

L'ensemble des coûts permettant au Groupe de respecter ses obligations est évalué affaire par affaire et fait partie intégrante des coûts à terminaison. A défaut, tout risque potentiel est estimé affaire par affaire, et est provisionné dans les comptes du Groupe le cas échéant.

Pour financer l'exécution d'un contrat, le Groupe perçoit des versements de ses clients selon les termes du contrat. Ces paiements sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'acomptes. La somme de ces garanties s'élève à 14,7 m€ au 31 décembre 2020, contre 7,3 m€ au 31 décembre 2019.

29.2 Relatifs aux locations

Des contrats de location sont conclus dans le cadre de l'activité lorsqu'il n'existe aucun intérêt économique d'acquiescer ces actifs. Deux catégories de contrats ont été déterminées :

- Les contrats de location ayant une valeur économique supérieure à 5 k€ et une valeur d'utilisation supérieure à 1 an ont été retraités des locations dans le cadre de l'application d'IFRS 16, conformément à la note 2.2.1.
- Les contrats de location résiduels non couverts par la norme IFRS 16 ont été gérés comme précédemment. Il s'agit principalement de contrats de location de petit matériel ou de matériel informatique. Les sommes versées au titre de ces contrats restent peu significatives. Le Groupe n'a pas d'engagement à payer des loyers conditionnels, ni de contrats de sous-location.

29.3 Relatifs à la dette du Groupe

Les garanties mises en place en émettant les obligations garanties de premier rang libellées en dollars américains (USD) de **Novasep Holding SAS** suite à la restructuration au 15 mars 2012 ont été levées et libérées suite à un accord cadre de libération et exonération daté du 4 novembre 2016 par et entre **Novasep Holding SAS**, les garants de Novasep et Deutsche Bank AG, agence de Londres comme agent de garanties, agent de paiement principal, agent payant et agent de transfert, Deutsche Trustee Company Limited en tant que fidéicommissaire et Deutsche Bank Luxembourg en tant qu'agent payant, agent de transfert et registraire au Luxembourg.

Suite de l'émission des Obligations A et des Obligations B par la société **Groupe Novasep SAS**, un certain nombre de garanties ont été accordés par le groupe à la masse des porteurs des Obligations A et B.

En date du 15 janvier 2021, suite à la décision des titulaires des Obligations Omega du 13 janvier 2021, il a été notifié par le Représentant des Obligataires la levée du nantissement de premier et de second rang des actions de la société **Henogen S.A.**, rédigé en langue anglaise et soumis au droit belge, intitulé « Share Pledge Agreement », conclu entre **Groupe Novasep SAS** et **Novasep Process SAS** en qualité de gageurs (Pledgors) ainsi que la société **DIIS Group** en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega.

Suite au remboursement de la totalité des montants dus au titre des Obligations Omega, l'ensemble de ces garanties ont été levées, par courriers notifiés par le Représentant des Obligataires en date du 5 février 2021, à savoir :

- La garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « First Demand Autonomous Guarantee » conclue entre **Novasep Holding SAS** en qualité de garant (Guarantor) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations A (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations A, dans la limite de 35 millions USD ;
- La garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « First Demand Autonomous Guarantee » conclue entre **Novasep Holding SAS** en qualité de garant (Guarantor) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations B (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B, dans la limite de 23 millions USD ;
- le contrat (a) de nantissement de compte de titres financiers relatif aux actions de **Novasep Process SAS**, rédigé en langue anglaise et soumis au droit français, intitulé « Securities Accounts Pledge Agreement » conclu par **Groupe Novasep SAS** en qualité de gageur (Pledgor) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B, et, sous réserve de la finalisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la formalisation de la mainlevée, (b) le contrat de nantissement des actions de **Novasep Deutschland GmbH**, rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, intitulé « Share Pledge Agreement » conclu par **Novasep Holding SAS** en qualité de gageur (Pledgor) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative), afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B ainsi que les obligations de **Novasep Holding SAS** au titre de la garantie à première demande concernant les Obligations B, ainsi que le contrat intitulé « Security Agency Agreement », rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, conclu relativement au Contrat de Nantissement d'Actions de **Novasep Deutschland GmbH** ;
- des contrats de nantissement de premier et de second rang de (a) la totalité des comptes bancaires de **Groupe Novasep SAS** à la date d'émission de chacune des Obligations Omega et (b) la totalité des comptes bancaires de **Novasep Holding SAS** à la date d'émission de chacune des Obligations Omega, rédigés en langue anglaise et soumis au droit français, intitulés « Bank Account Pledge Agreements » conclus respectivement entre **Groupe Novasep SAS** en qualité de gageur (Pledgor) et la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) d'une part, afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega, et entre **Novasep Holding SAS** en qualité de gageur (Pledgor) et la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) d'autre part, afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega ainsi que les obligations de **Novasep Holding** au titre des garanties à première demande concernant les Obligations Omega.

En conséquence, sont nulles et sans objet les conventions de rang de droit belge et de droit français conclues entre DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs des Obligations A et des Obligations B aux termes desquelles les porteurs d'Obligation Omega consentent à être traités au même rang dans le cadre des nantissements des actions de **Henogen S.A** de premier et de seconds rangs et des comptes bancaires de **Groupe Novasep SAS** et de **Novasep Holding SAS** de premier et de second rangs.

29.4 Engagements du Groupe :

À la suite des termes et conditions des obligations émises par **Novasep Holding SAS** le 3 novembre 2016, tel qu'amendés en février 2019, **Novasep Holding SAS** et ses filiales doivent respecter un nombre de règles et de limites.

Les obligations émises en 2016 et dont le terme a été prolongé en 2019 ne sont pas garanties.

Les termes et conditions des Obligations Nouvelles limitent, entre autres :

- La capacité de **Novasep Holding SAS** et ses filiales à :
 - Payer des dividendes, rembourser ou racheter le capital social ;
 - Effectuer certains paiements avec restrictions et investissements ;
 - Transférer ou vendre des actifs ;
 - Fusionner ou consolider avec d'autres entités ;
 - Effectuer des transactions avec des filiales.
- La capacité de **Novasep Holding SAS** ainsi que ses filiales principales de créer certaines garanties.

A la suite de l'émission des Obligations A et des Obligations B par **Groupe Novasep SAS**, la société **Groupe Novasep SAS** s'est engagée à respecter l'ensemble des obligations indiquées aux articles 6 et 7 des termes et conditions des Obligations Nouvelles qui sont résumées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus.

De même, et ce depuis le 19 février 2019, les termes et conditions des Obligations Nouvelles prévoient l'obligation pour **Novasep Holding SAS** de fournir dans certains délais aux détenteurs d'Obligations Nouvelles et au représentant de la masse des obligataires certains documents et informations concernant les résultats et la performance financière de **Novasep Holding SAS** et de ses filiales ainsi qu'une description de tout événement récent significatif. De même, **Novasep Holding SAS** devra fournir aux détenteurs d'Obligations Nouvelles et au représentant de la masse des obligataires dans les meilleurs délais suivant la survenance de toute acquisition, cession ou restructuration importante de **Novasep Holding SAS** et de ses filiales, dans leur ensemble, ou le remplacement du Président, Directeur Général ou du Directeur Financier de **Novasep Holding SAS** ou le remplacement de commissaires aux comptes de **Novasep Holding SAS**, ou de tout autre changement important annoncé publiquement par **Novasep Holding SAS**, un rapport contenant une description de cet événement.

Le Groupe était en conformité avec ces règles et limites au 31 décembre 2020. Cet engagement a pris fin à la date du remboursement en janvier 2021.

Dette obligataire 2016 prolongée jusqu'en 2022 :

Les obligations nouvelles émises en 2016 ne sont pas garanties et ne comportent pas de limitations aux activités de **Novasep Holding SAS** ou du Groupe. Il n'y a pas de changement lors du renouvellement de la dette obligataire le 19 février 2019.

Le Groupe était en conformité avec ces règles et limites au 31 décembre 2020.

Contrat avec AstraZeneca AB. :

Le Groupe a accordé une garantie maison mère à Henogen S.A. de l'ordre de 7,7 millions d'euros pour le contrat préliminaire puis de 20 millions d'euros pour le contrat-cadre.

30 PASSIF EVENTUEL

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la date du bilan financier.

31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au règlement ANC n°2016-09, le montant total des honoraires pour chaque commissaire aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en séparant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents le cas échéant aux autres services. Les honoraires passés en compte de résultat dans les comptes clos au 31 décembre 2020 sont les suivants :

	Deloitte	KPMG	EY	Total
Certification des comptes individuels et examen limité (Entité + entités contrôlées)	238	163	15	416
Services autres que la certification des comptes (Entité + entités contrôlées)	65	/	26	91
Total	303	163	41	507

NOVASEP HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 38 584 889,14€
Siège social – 39 rue Saint Jean de Dieu – 69007 LYON

492 941 299 R.C.S. LYON

(la "Société")

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Etabli en application des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Chers Associés,

Conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et L. 233-26 du Code de Commerce, nous vous présentons dans le présent rapport les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2020. Ce rapport a vocation à être revu avec le rapport de gestion dont il est complémentaire. Les comptes consolidés seront produits simultanément avec les comptes annuels de chacune de nos filiales, afin d'avoir une lisibilité sur l'activité et les performances du groupe.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat a bénéficié d'une très forte dynamique sur tous les marchés du groupe. La profitabilité s'établit à un niveau bien supérieur à celui attendu.

L'exercice 2020 se solde par une perte de 67,919 millions € contre une perte de 45,171 millions € en 2019 pour un chiffre d'affaires de 393,936 millions € en 2020 contre un chiffre d'affaires 2019 de 269,942 millions € soit augmentation de 123,994 millions € par rapport à l'exercice précédent.

Ces chiffres ci-dessus présentés incluent les activités destinées à être cédées au cours de l'exercice 2021. L'impact sur le chiffre d'affaires 2020 généré par HENOGEN et l'activité Equipement Solutions s'élève à 106,836 millions €. L'impact sur le résultat consolidé est un bénéfice de 7,692 millions €.

Dans le cadre de nos analyses ci-dessous, il ne sera tenu compte que les activités poursuivies. Le chiffre d'affaires des activités poursuivies en 2020 s'élève à 287,1 millions €, que nous allons comparer au chiffre d'affaires 2019 de 269,942 millions €.

Henogen S.A. - Contrat AstraZeneca AB :

La société HENOGEN SA, société belge filiale de la société Groupe Novasep SAS, a conclu des contrats en date du 14 juin 2020 et du 17 septembre 2020 avec la société AstraZeneca AB ayant eu un fort impact sur l'activité de la société : recrutement de plus de cent-vingt nouveaux collaborateurs et création de quatre nouvelles lignes de production en un temps record. Dans ce cadre, la Société (tel que ce terme est défini ci-avant) a accordé une garantie maison mère de l'ordre de 7,7 millions d'euros pour le contrat préliminaire puis de 20 millions d'euros pour le contrat-cadre.

Au 31 décembre 2020, Henogen a généré au titre de l'exercice un chiffre d'affaires qui s'élève à 66,5 m€ et un EBITDA qui s'élève à 11,293 m€.

Henogen S.A. – Convention d'achat de titres sous conditions suspensives avec Thermo Fischer Scientific :

La société Thermo Fischer Scientific Inc. Et la société Groupe Novasep SAS ont conclu en date du 16 décembre 2020, une convention portant sur l'acquisition de la totalité des titres de la société HENOGEN S.A. sous conditions suspensives.

Activité « Equipment Solutions » - Promesse d'achat de Sartorius Stedim Biotech :

La société Sartorius Stedim Biotech SA a fait une offre d'achat en date du 17 décembre 2020 portant sur l'acquisition de la totalité de l'activité « Equipment Solutions » du groupe.

Au 31 décembre 2020, l'activité a généré au titre de l'exercice un chiffre d'affaires qui s'élève à 40,269 m€ et un EBITDA qui s'élève à 5,888 m€.

Dépréciation de l'immobilisation de Séripharm SAS :

L'insuffisance du marché anticorps monoclonaux conjugués (ADC) a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation des immobilisations rattachées à cette activité (bâtiment et installations industrielles) à hauteur net de 6,3 millions d'euros. La perte de valeur a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice dans la catégorie « produits et charges non récurrents ». Le Groupe n'abandonne pas l'activité ADC.

Cette constitution génère une perte entraînant la constatation à la clôture de l'exercice de capitaux propres négatifs. Il sera proposé à la société SERIPHARM SAS de maintenir son activité en vue d'un projet de recapitalisation qui lui sera proposé dans un second temps .

Ralentissement du projet de recherche Mabs :

Le Groupe a investi dans une unité de production d'anticorps monoclonaux thérapeutiques depuis plusieurs années via la société Novasep Process SAS. A ce jour, du retard a été accumulé par rapport aux prévisions initiales, le projet n'est cependant pas arrêté. Les coûts de R&D capitalisés ont été dépréciés sur l'exercice au 31 décembre 2020 à hauteur de leur valeur nette à date, soit 2,1 millions d'euros. La perte de valeur a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice dans la catégorie « produits et charges non récurrents ».

Impact du virus COVID-19 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, est survenue la crise sanitaire évolutive de la COVID-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement ont été mises en place. La

situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est ainsi difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

Des risques subsistent compte tenu de l'évolution et de l'incertitude de la situation, et le Groupe continue à surveiller de près l'impact de l'épidémie du COVID-19 et afin de prendre des mesures d'atténuation nécessaire.

Le groupe fait partie, pour ses entités françaises, des secteurs considérés comme vitaux par le gouvernement, et l'ensemble de ses sites, en France comme à l'international, continue à fonctionner.

Le Groupe a fait preuve d'une grande réactivité pour assurer la protection des collaborateurs (télétravail) et assurer la continuité des opérations.

EVENEMENTS INTERVENUS DANS LE GROUPE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dette Obligataire :

Dans le cadre d'une stratégie de désendettement global du groupe, il est envisagé de procéder au remboursement de la dette émise en 2016 (les « Obligations ») et qui a fait l'objet d'une extension de maturité en date du 15 février 2019 (extension jusqu'en 2022).

A ce titre, conformément à la décision du Conseil de Surveillance en date du 18 mars 2021, une consultation écrite des associés devant se clôturer le 1^{er} avril 2021 propose de procéder aux opérations suivantes :

- Offre de rachat de la dette émise en 2016 (*2021 Notes Offer*) pour un montant égal aux montants Séniors (tel que ce terme est défini dans les termes et conditions des Obligations), en numéraire, et pour la partie correspondant aux montants Juniors (tel que ce terme est défini dans les termes et conditions des Obligations), par l'attribution de nouvelles obligations subordonnées ;
- Notification du remboursement optionnel de la dette émise en 2016 pour la partie senior conformément aux dispositions des termes et conditions de la dette émise en 2016 (article 5(c) et 15) (*Notice of Optional Redemption*) pour l'ensemble des titulaires qui n'auraient pas souscrit à l'offre de rachat indiquée ci-avant ;
- Sous réserve de la levée des conditions prévues dans les termes et conditions de la dette émise en 2016 et des termes et conditions des nouvelles obligations, et notamment du paiement du montant de blocage par le rachat des actions de préférence « B » et le versement d'une distribution exceptionnelle (voir rapport spécial), remboursement de la totalité de la Dette Junior.

Henogen S.A. - Cession des titres par Groupe Novasep :

A la levée des conditions suspensives de la convention portant sur l'acquisition de 100% des titres de la société HENOGEN S.A, la société Groupe Novasep SAS a cédé 100% des titres de la société HENOGEN SA en date du 15 janvier 2021.

Un contrat de prestation de services de transition (*Transitional Service Agreement*) a été conclu entre la société Groupe Novasep SAS et la société HENOGEN S.A. couvrant une période initiale de 6 mois. Notre département IT est mobilisé pour ces prestations.

L'activité est poursuivie par la société HENOGEN S.A. et son nouvel actionnaire Thermo Fischer Scientific Inc. qui assurent la poursuite des contrats en cours. A ce titre, la société Thermo Fischer Scientific Inc. a pris l'engagement de se substituer à la Société (tel que défini ci-avant) pour l'ensemble des garanties mères accordées dans le cadre des contrats conclus avec la société AstraZeneca AB.

« Equipment Solutions » - Cession de l'activité à Sartorius :

En date du 2 mars 2021, une convention relative à la cession de l'activité Equipment Solutions a été conclue entre Sartorius et Novasep process SAS.

Cette convention comprend la cession de 100% des titres de la société Novasep Equipment Solutions SAS et de l'activité Equipment Solutions en Chine et aux Etats Unis.

La cession interviendra à la levée des conditions suspensives relatives à la réalisation de l'apport partiel d'actifs de l'activité « Equipment Solutions » dans la société Novasep Equipment Solutions SAS et à l'accord des autorités réglementaires.

« Process Solutions » et « Equipment Solutions » - Apport partiel d'actifs :

En date du 15 janvier 2021 a été lancée une information consultation du Comité Social et Economique Central de la société Novasep Process SAS en vue de la filialisation des activités de « Process Solutions » de Saint Maurice de Beynost et de « Equipment Solutions » située à Pompey. Le 15 février 2021, le Comité Social et Economique Central a rendu une décision finalisant le processus d'information consultation des instances représentatives du personnel.

La société NOVA 3 SAS, constituée en date du 5 juin 2020, a fait l'objet d'un changement de dénomination, de siège social et d'une mise en activité en date du 22 février. NOVA 3 est ainsi dénommée Novasep Equipment Solutions SAS.

La société NOVA 4 SAS, constituée en date du 5 juin 2020, fera fait l'objet d'un changement de dénomination, de siège social et d'une mise en activité au cours du 1^{er} semestre 2021. NOVA 4 sera ainsi dénommée Novasep Process Solutions SAS.

La société Groupe Novasep SAS a cédé en date du 17 mars 2021 la totalité des titres de la société Novasep Process Solutions SAS et en date du 26 mars 2021 les titres de la société NOVA 4 SAS, à la société Novasep Process SAS, société apporteuse des activités précitées.

Les projets de traités d'apport partiel d'actifs ont été signés et les formalités relatives au délai d'opposition des créanciers sont en cours. Sous réserve de l'absence d'opposition et des décisions d'augmentation de capital suite aux apports, il est envisagé que les apports partiels d'actifs soient effectifs en date du 1^{er} mai 2021.

Obligations Omega - Remboursement des obligations émises par Groupe Novasep :

Pour rappel, au cours de l'exercice 2019, deux émissions obligataires ont été réalisées par la société Groupe Novasep SAS :

- Une émission obligataire d'un montant nominal de 28 millions de dollars (soit 25 millions d'euros¹), approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société (tel que ce terme est défini ci-avant) lors de sa réunion du 26 avril 2019, a été autorisée par décisions du Président de la société Groupe Novasep SAS en date du 26 avril 2019 (ci-après les « **Obligations A** »). Il a été émis 125 Obligations A d'une valeur nominale de 224 000 dollars (soit 199 673 euros), entièrement souscrites en date du 29 avril 2019. Les Obligations A portent intérêt à un pourcentage annuel égal à la somme du LIBOR pour la période d'intérêt concernée et de 8,5% de la marge. La date d'échéance des Obligations A est fixée au 30 octobre 2021.
- Une émission obligataire d'un montant nominal de 16,65 millions de dollars (soit 14,9 millions d'euros²), approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 30 octobre 2019, a été autorisée par décisions de l'associée unique de la société Groupe Novasep SAS en date du 31 octobre 2019 (ci-après les « **Obligations B** »). Il a été émis 75 Obligations B d'un montant nominal de 222 000 dollars par obligation (soit 198 960 euros), entièrement souscrites les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019. Les Obligations B portent intérêts à un pourcentage annuel égal à la somme du LIBOR pour la période d'intérêt concernée et de 8,5% de la marge. La date d'échéance des Obligations B est fixée au 28 avril 2021.

Les Obligations A et les Obligations B sont dénommées ensemble ci-après par les « **Obligations Omega** ».

Par décisions de l'associée unique du 27 décembre 2019 et avec l'approbation unanime des titulaires des Obligations Omega, il a été autorisé de reporter les échéances de remboursement des emprunts obligataires de tel sorte que les premiers remboursements arriveraient à échéance courant 2021.

En date du 15 janvier 2021, la Société a notifié aux titulaires des Obligations Omega, conformément aux dispositions des termes et conditions de ces dernières, vouloir procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations Omega émises par la Société.

Le remboursement a été réalisé en date du 29 janvier 2021 auprès de l'ensemble des titulaires d'Obligations Omega.

Obligations Omega - Mainlevée des garanties :

En date du 15 janvier 2021, suite à la décision des titulaires des Obligations Omega du 13 janvier 2021, il a été notifié par le Représentant des Obligataires la levée du nantissement de premier et de second rang des actions de la société Henogen SA, rédigé en langue anglaise et soumis au droit belge, intitulé « *Share Pledge Agreement* », conclu entre GROUPE NOVASEP et NOVASEP PROCESS en qualité de gageurs (*Pledgors*) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations Omega.

¹ Au taux de conversion applicable à la date de réception des fonds

² Au taux de conversion applicable à la date de réception des fonds

Suite au remboursement de la totalité des montants dus au titre des Obligations Omega, l'ensemble de ces garanties ont été levées, par courriers notifiés par le Représentant des Obligataires en date du 5 février 2021, à savoir :

- la garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « *First Demand Autonomous Guarantee* » conclue entre NOVASEP HOLDING en qualité de garant (*Guarantor*) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations A (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations A, dans la limite de 35 millions de dollars ;
- la garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « *First Demand Autonomous Guarantee* » conclue entre NOVASEP HOLDING en qualité de garant (*Guarantor*) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations B (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations B, dans la limite de 23 millions de dollars ;
- le contrat (a) de nantissement de compte de titres financiers relatif aux actions de NOVASEP PROCESS, rédigé en langue anglaise et soumis au droit français, intitulé « *Securities Accounts Pledge Agreement* » conclu par GROUPE NOVASEP en qualité de gageur (*Pledgor*) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations B, et, sous réserve de la finalisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la formalisation de la mainlevée, (b) le contrat de nantissement des actions de NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH, rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, intitulé « *Share Pledge Agreement* » conclu par NOVASEP HOLDING en qualité de gageur (*Pledgor*) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*), afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations B ainsi que les obligations de NOVASEP HOLDING au titre de la garantie à première demande concernant les Obligations B, ainsi que le contrat intitulé « *Security Agency Agreement* », rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, conclu relativement au Contrat de Nantissement d'Actions de NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH ;
- des contrats de nantissement de premier et de second rang de (a) la totalité des comptes bancaires de GROUPE NOVASEP à la date d'émission de chacune des Obligations Omega et (b) la totalité des comptes bancaires de NOVASEP HOLDING à la date d'émission de chacune des Obligations Omega, rédigés en langue anglaise et soumis au droit français, intitulés « *Bank Account Pledge Agreements* » conclus respectivement entre GROUPE NOVASEP en qualité de gageur (*Pledgor*) et la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) d'une part, afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations Omega, et entre NOVASEP HOLDING en qualité de gageur (*Pledgor*) et la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) d'autre part, afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations Omega ainsi que les obligations de Novasep Holding au titre des garanties à première demande concernant les Obligations Omega.

En conséquence, sont nulles et sans objet les conventions de rang de droit belge et de droit français conclues entre DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs des Obligations A et des

Obligations B aux termes desquelles les porteurs d'Obligation Omega consentent à être traités au même rang dans le cadre des nantissements des actions de HENOGEN SA de premier et de second rangs et des comptes bancaires de GROUPE NOVASEP et de NOVASEP HOLDING de premier et de second rangs.

Clôture des établissements secondaires :

La Société et la société Groupe Novasep SAS ont fermé leur établissement secondaire situé Site Eiffel – Boulevard de la Moselle - 53340 POMPEY en date du 1er février 2021, les formalités sont en cours.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que l'activité en matière de recherche et développement se concentre majoritairement au niveau des divisions, dans lesquelles des efforts majeurs sont réalisés afin d'augmenter significativement le nombre de nouveaux projets.

Il faut noter toutefois que l'animation transversale des processus d'innovation permet d'irriguer chaque activité et d'amplifier les résultats initiaux. Ainsi l'optimisation des procédés de synthèses est également le résultat de synergies inter divisions.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE & PERSPECTIVES D'AVENIR

Les marchés des sciences de la vie devraient poursuivre leur forte croissance en 2021 générant une forte activité sur l'ensemble de nos sites industriels en particulier dans le domaine de la thérapie génique.

Le segment *Process Solutions Equipment* continue son développement avec un carnet de commande en croissance pour 2021.

Le segment *Process Solutions Industrial* poursuit son redressement sur 2021.

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de définir notre nouvelle stratégie en s'appuyant sur les piliers fondamentaux de l'activité du Groupe afin de soutenir la croissance du chiffre d'affaires.

Ces quatre piliers fondamentaux sont : le développement de ses marchés traditionnels dans toutes leurs dimensions ; l'innovation avec l'augmentation de son portefeuille de technologies ; l'intégration d'une gamme complète de services sur chaque marché et enfin l'appui des meilleurs talents pour construire son développement.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES

Le résultat consolidé du groupe Novasep au 31 décembre 2020 a été établi conformément aux normes IFRS, il exclut les activités cédées et se présente comme suit, selon l'organisation en vigueur en 2020.

Au total, les ventes augmentent de 6,7% par rapport à 2019 et atteignent 287,1 millions €. L'EBITDA 'est passé de 1,273 millions € en 2019 à 28,220 millions € en 2020.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'activité générée par HENOGEN au cours de l'exercice 2020 et par l'activité EQUIPEMENT SOLUTIONS pour un chiffre d'affaires total de 106,8 m€ et pour un EBITDA d'un montant total de 16,9 m€. Pour la bonne compréhension des informations, il convient de préciser que ces chiffres sont regroupés dans les comptes consolidés sur une ligne unique appelée « Résultat net des activités cédées » et s'élève à un montant 7,692 m€.

L'année 2020 se clôt avec des résultats exceptionnels au vu du contexte COVID 19 qui a marqué cette année.

Nous constatons des hausses significatives de chiffre d'affaires de 6,3 % et d'EBITDA de 96.5 m€ sur le segment Manufacturing synthesis, sur le segment Process Solution uniquement composé en 2020 de l'activité Process Industrial, sur le segment Manufacturing Bio, uniquement composé en 2020 de l'activité de Novasep Process, Novasep China et Novasep Ilc. Le ratio EBITDA / Vente a doublé en 2020 sans tenir compte des performances de Henogen et de Process Equipment qui dégagent à eux deux un EBITDA de 16,9 m€.

En € millions	2020	2019	% var.
Manufacturing Synthesis	221,8	162,1	
Manufacturing Bio	22,6	42,1	
Process Solutions	45,9	67,1	
Corporate	9,2	6	
Elimination	<u>(12,4)</u>	<u>(6,3)</u>	
VENTES :	287,1	269,9	6,3
Manufacturing Synthesis	38,9	25,8	
Manufacturing Bio	7,7	(0,0)	
Process Solutions	3,8	3,1	
<i>Sous Total Manuf Bio & Process Solutions</i>	<i>46,5</i>	<i>28,9</i>	
Corporate	(4,1)	(5,6)	
Eliminations	<u>(0,5)</u>	<u>(0,0)</u>	
EBITDA (ajusté) :	45,8	23,3	96,5
% Ventes	16,0%	8,6%	7,4

Les ventes du segment **Manufacturing Synthesis** augmentent de 36,8 % en 2020 et s'élèvent à 221,8 m€. L'EBITDA s'élève à 38,9 m € au 31 décembre 2020 contre 25,8 m€ en 2019. Le segment Manufacturing Synthesis continue de poursuivre sa réorientation vers la pharmacie et se trouve à la tête d'un portefeuille de projets prometteurs.

Les ventes de **Manufacturing Bio** diminuent de 46,3 % en 2020 et s'établissent à 22,6 m€. La baisse provient de la cession d'HENOGEN au 15 janvier 2021. Le chiffre d'affaires dégagé par HENOGEN sur 2020 s'élève à 66,5 m€. Les capacités de production de la ligne de service de production à façon (CDMO) restent saturées du fait d'une forte demande de développement clinique CMO.

Les ventes de **Process Solutions**, diminuent de 31,5 % en 2020 et s'établissent à 45,9 m€. La baisse provient de la cession de l'activité Process Equipment. Le chiffre d'affaires dégagé par ce segment d'activité sur 2020 s'élève à 40,2 m€.

Pour une meilleure appréciation de la performance du groupe sur l'année 2020, voici ci-après le compte de résultat consolidé en millions € réparti entre les activités poursuivies et les activités cédées comprenant Henogen et l'activité Process Equipment) :

	Activités poursuivies	Activités cédées	2020	2019
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	287,1	106,8	393,9	269,9
Coûts des matières, commissions sur vente et transport	(93,2)	(49,4)	(142,6)	(83,4)
MARGE BRUTE (CM1)	193,9	57,5	251,4	186,6
<i>% Produits des activités ordinaires</i>	<i>67,5%</i>	<i>53,8%</i>	<i>63,8%</i>	<i>69,1%</i>
Coûts de personnel de production	(67,4)	(21,1)	(88,5)	(78,8)
Autres coûts de production	(43,0)	(7,2)	(50,2)	(41,9)
Dotation aux amortissements des équipements de production	(15,8)	(5,8)	(21,6)	(18,8)
Marge brute	67,5	23,5	91	47
<i>% Produits des activités ordinaires</i>	<i>23,5%</i>	<i>22,1%</i>	<i>23,1 %</i>	<i>17,4%</i>
Frais commerciaux	(10,5)	(5,5)	(16,0)	(15,0)
Frais de recherche et développement	(4,5)	(0,7)	(5,2)	(9,8)
Frais généraux et administratifs	(20,9)	(6,8)	(27,7)	(25,4)
Autres produits et charges d'exploitation	(1,6)	(0,37)	(1,97)	7,7
Autres dotations aux amortissements	(1,8)	(1,4)	(3,2)	(3,2)
Résultat d'exploitation avant dépréciations et Pertes de valeur	28,2	8,7	36,9	1,3
<i>% Produits des activités ordinaires</i>	<i>9,8%</i>	<i>8,1%</i>	<i>10,0%</i>	<i>0,5%</i>

L'analyse ci-dessous porte uniquement sur les activités poursuivies.

La dotation aux amortissements baisse de 29,0 % pour s'établir à 17,6 m€, du principalement aux activités destinées à être cédée pour 7,7 m€.

Le résultat d'exploitation avant dépréciations et pertes de valeur réalise une augmentation exceptionnelle par rapport à 2019 et s'élève à 28.2 m€ soit près de 10 % des ventes. Les activités destinées à être cédées représentent à elle seule un résultat d'exploitation avant dépréciations et pertes de valeur de 8,7 m€ supplémentaire.

L'augmentation du coût de l'endettement financier vient principalement de la souscription de 2 nouvelles dettes obligataires pour un montant total de € 38 millions dette contractée au cours de l'année 2019 par Groupe Novasep. Leur charge annuelle en 2020 se rajoute à la dette obligataire senior déjà élevée.

Après charge d'impôts courants et avant éléments sans impact sur la trésorerie tels que les impôts différés et les dépréciations d'immobilisations à la suite de regroupement d'entreprise en 2016, le résultat est négatif de 66,7 millions €, à comparer avec une perte de 42,6 millions€ en 2019.

Le taux d'actualisation des engagements retraite retenu en 2020 a fortement impacté le résultat par une charge de 1,56 millions €. Le taux d'actualisation est passé de 0,9 % en 2019 contre 0.4 % en 2020.

Les impôts différés sont impactés favorablement en 2020. Le calcul est basé sur un Business Plan sur 5 ans approuvé par le Conseil de Surveillance du 22 décembre 2020. Le produit généré sur 2020 s'élève à 10,281 millions €. En revanche l'impôt exigible sur l'année 2020, réduit de 2,2 millions €, le produit d'impôt le ramenant à 8,1 millions€.

La perte nette récurrente est en hausse. Bien que l'EBITDA soit en hausse, il ne compense pas le cout de l'endettement financier de 30,6 millions et les charges non récurrentes. Les charges non récurrentes sont composées principalement de la dépréciation de l'activité ADC de SERIPHARM pour 6,3 m€, de la dépréciation de l'activité Mabs pour 2,05 m€ et des frais de cession de l'activité de Process Equipement et de la société Henogen S.A.

La perte nette s'élève à 67,9 millions € en 2020 contre 45,2 millions en 2019

Analyse financière :

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe (en norme IFRS) se présente comme suit :

En millions €	Notes	2020	2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		28,22	1,3
Ajustements pour réconcilier le résultat d'exploitation au flux net de trésorerie généré par l'activité			
Dotations nettes aux amortissements		17,6	22,1
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>		<i>45,8</i>	<i>23,3</i>
Autres produits et charges opérationnels non récurrents		(2,9)	(15,9)
Gain / perte sur cession d'immobilisations corporelles		0,1	3,7
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites		-	-
Impôts payés		(1)	(1)
Variations du Besoin en Fonds de Roulement		15,5	12,3
I. FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES		57,7	22,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(17,7)	(17,5)
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		1,8	(2,4)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	0,03
II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(15,8)	(19,9)
Coûts de refinancement de la dette			(3)
Intérêts payés		(15,0)	(13,3)
Dividendes payés		(0,3)	(1)
Emission de dettes financières long terme, nette des coûts d'émission			38,3
Variation nette des crédits à long terme			(0,2)
Variation nette des crédits à court terme		(3,9)	(8,4)
Autres flux liés aux activités de financement (net)		(9,1)	(5,6)
III. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(28,4)	(6,8)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES POURSUIVIES (I+II+III)		13,47	9,3
IV. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES		7,9	1,7
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (I+II+III+IV)		(21,6)	(11)
Trésorerie à l'ouverture (nette des concours bancaires courants)		48,8	37,7
Incidence des variations du cours des devises		(0,2)	(0,1)
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires courants)		61,9	48,8
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires courants)		8,0	

Le flux de trésorerie récurrent, est impacté par des événements intervenus sur l'exercice

- Une forte variation du BFR sur l'exercice pour un montant de 15,4m €,
- Les couts des intérêts de la dette sénior obligataire et de la dette OMEGA pour un montant de 15,0 m €.

La trésorerie à la clôture a augmenté malgré tout passant de €48,8 millions en 2019 à de 61,9 € en 2020 pour les activités poursuivies et de 8.0 m€ pour les activités en cours de cession

La dette nette du Groupe passe de € 283,9 millions à fin 2019 à de 228,9 € en 2020, elle se détaille de la façon suivante :

En millions €	2020	2019	2018
Dettes obligataires (inclus les intérêts courus)	216,9	262,1	210,4
Dettes liées aux crédit baux et locations (IFRS 16)	7,1	31,9	18,7
Autres prêts, dont avances clients	1,5	15,6	19,8
Factoring (nouveau contrat en 2018)	14,4	25,6	30,2
CIR & CICE financés par BPI/OSEO	8,9	9,8	9,9
Endettement brut	301,5	345,0	289,1
Créances fiscales (CIR/CICE) financées par OSEO/BPI	-10,8	-12,2	-12,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-61,9	-48,8	-37,7
Endettement net	228,9	283,9	239,1
Ratio de levier (EBITDA ajusté)	4,99	12,2	10,5
<u>Autres éléments pouvant être inclus à l'endettement net</u>			
Factoring (hors bilan) net de garantie	16,2	22,2	25,8
Dérivés	69,86	0,2	0,1

Le ratio de levier (dette nette/Ebitda) a baissé fortement et s'élève à 4,99 en 2020 contre 12,2 en 2019, du fait d'une forte performance de l'EBITDA passant de 23,276m€ en 2019 à 45,837 m€ en 2020.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2020 est le suivant

En M€	Déc. 2020	Déc. 2019
Goodwill	40,4	55,6
Immobilisations incorporelles	5,9	10,7
Immobilisations corporelles	111,9	170,9
Actifs financiers non courants	10,1	9,5
Impôts différés actifs	10,1	4,0
Total actifs non courants	178,6	250,8
Stocks	103,3	81,1
Créances clients et comptes rattachés	43,3	49,4
Impôts courants (y.c TVA)	14,6	13,4
Autres actifs courants	2,4	3,9
Actifs financiers courants	7,3	8,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61,9	48,8
Total actifs courants	233,0	205,5
Total Actif des activités poursuivies	411,6	456,3
Total Actif des activités destinées à être cédées	127,79	
TOTAL ACTIF	539,4	456,3

Le total des actifs passe de 456,3 millions € en 2019 à 539,4 millions € en 2020, en raison de l'augmentation des stocks, et de la trésorerie. Le poids des actifs d'Henogen et de l'activité « Process equipment » représente 23,7 % du total des actifs au 31 décembre 2020 et s'élève à 127,79 millions €.

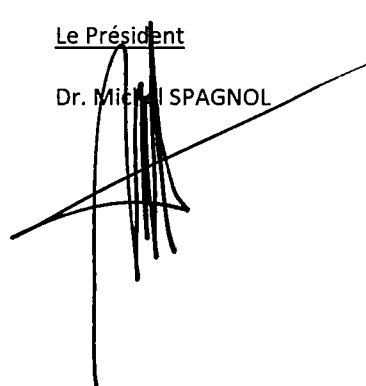
En M€	Déc. 2020	Déc. 2019
Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	(160,3)	(92,3)
Actions de préférence	30,0	30,0
Capitaux propres et actions de préférence	(130,3)	(62,3)
Emprunt et dettes financières – long terme	8,5	297,4
Provisions pour retraite et engagements envers les salariés	26,3	24,8
Impôts différés passif	0,9	1,9
Total des passifs non courants	35,8	324,1
Provisions courantes	7,9	3,9
Emprunts et dettes financières – court terme	293,0	41,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55,5	54,8
Instruments financiers dérivés	69,8	0,2
Autres passifs courants	106,6	88,0
Total des passifs courants	532,9	194,5
	101,1	
Total Passif	539,4	456,3

Le total du passif passe de 456,3 millions € en 2019 à 539,4 millions € en 2020, en raison principalement de la revalorisation des BSA A et des BSA B pour 69,8 millions € et des avances clients de 55,163 millions € en 2019 à 67,014 millions € en 2020.

Le poids des passifs d'Henogen et de l'activité « Process Equipment » représente 18,7 % du total des passifs au 31 décembre 2020 et s'élève à 101,1 millions €

Le Président

Dr. Michel SPAGNOL



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Deloitte & Associés
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon Cedex 02
France

Novasep Holding **S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés de la société Novasep Holding
S.A.S.*

Exercice clos le 31 décembre 2020
Novasep Holding S.A.S.
39 rue Saint Jean de Dieu - 69007 Lyon
Ce rapport contient 70 pages
Référence : L212-6

KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Deloitte & Associés
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon Cedex 02
France

Novasep Holding S.A.S.

Siège social : 39 rue Saint Jean de Dieu - 69007 Lyon
Capital social : €38.584.875

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la société
Novasep Holding S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société Novasep Holding S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Novasep Holding S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

Les notes 2.3.19, 6, 7 et 8 de l'annexe des comptes consolidés exposent les modalités des tests de dépréciation des goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 40 millions d'euros, et le cas échéant, des immobilisations incorporelles et corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle du groupe et nous avons vérifié que les notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Valorisation des instruments financiers

Comme indiqué dans les notes 2.3.23, 21.2 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés, la société a émis, lors des exercices précédents, des bons de souscription d'actions dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 70 millions d'euros. Ces instruments sont valorisés à la juste valeur. Cette valeur est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature des instruments. Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisées. Nous avons procédé, avec l'aide de nos spécialistes en valorisation, à l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus et à la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles. Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.

Application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente »

Comme indiqué dans la note 1.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la société a réalisé, via sa filiale Novasep Groupe S.A.S., la cession de la société Henogen S.A. et de l'activité Equipement Solutions respectivement les 16 et 17 décembre 2020.

Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, à la date de la clôture, les actifs et passifs d'Henogen S.A. et de l'activité Equipement Solutions sont présentés sur des lignes distinctes au bilan « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ». Nous avons :

- analysé les termes des opérations ayant conduit à la cession d'Henogen S.A. et de l'activité Equipement Solutions ;
- apprécié, au regard des critères d'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la qualification et la présentation de ces cessions en tant qu'activités destinées à être cédées ainsi que la date retenue pour cette qualification ;
- apprécié la présentation des comptes consolidés résultant de l'application d'IFRS 5 à la cession d'Henogen S.A. et de l'activité Equipement Solutions et le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Deloitte & Associés

Novasep Holding S.A.S.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la société
Novasep Holding S.A.S.*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 1er avril 2021

Lyon, le 1er avril 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Sara Righenzi de Villers
Associée

Arnauld de Gasquet
Associé